

Syndicat mixte pour l'Enlèvement et
le Traitement des RESidus Ménagers



sietrem

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2015

*Ce rapport se réfère au Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment en ses articles L.1411-13, L.2313-1, L.2224-5 et L.5211-39,
ainsi qu'au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000*

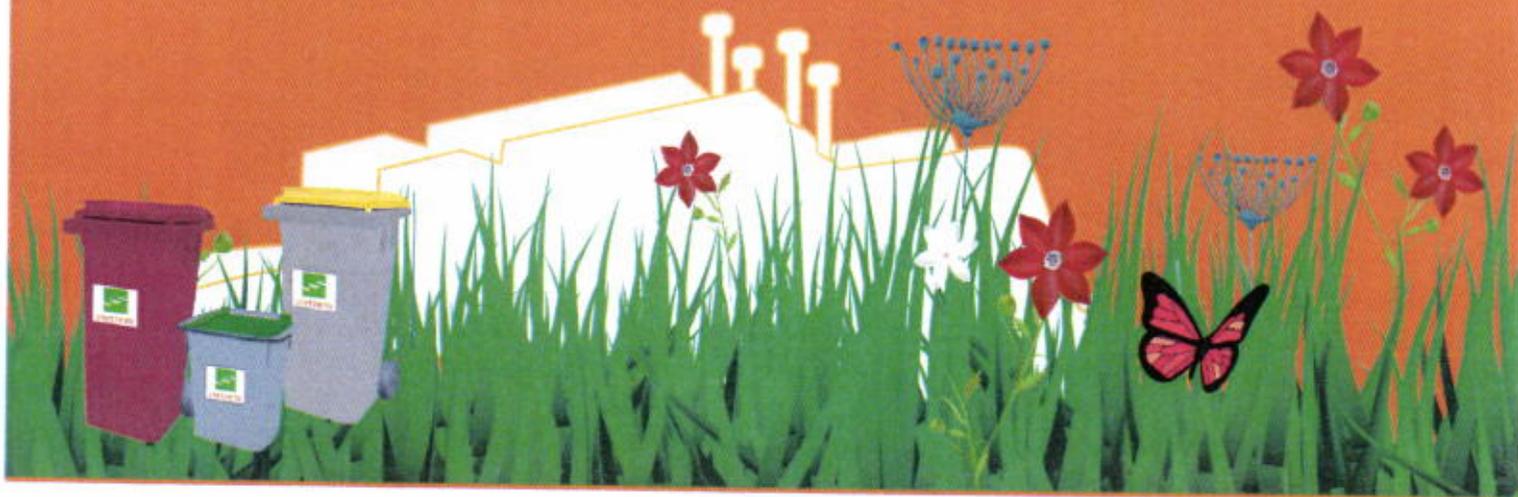


Table des matières

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM	3
1 PRESENTATION GENERALE DU SIETREM	3
1.1 Situation géographique	3
1.2 Composition du SIETREM	4
2 COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM	4
2.1 Compétences exercées par le SIETREM	4
2.2 Composition et fonctionnement	4
2.3 Le bureau.....	4
2.4 Le Personnel du SIETREM	5
2.4.1 Mouvement de personnel.....	5
2.4.2 Formation du personnel.....	5
PARTIE 2 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS	7
1 LA COLLECTE	7
1.1 DESCRIPTION DU SERVICE DE COLLECTE	7
1.1.1 Les tonnages des flux collectés	8
1.1.2 Les événements marquants de l'année 2015.....	8
1.2 LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION.....	9
1.2.1 Description de la conteneurisation	9
1.2.2 L'état du parc en 2015.....	9
1.2.3 Les événements marquants de l'année 2015.....	10
1.3 LES DECHETTERIES	11
1.3.1 Description des déchetteries.....	11
1.3.2 Les événements marquants de l'année 2015.....	12
2 LE TRAITEMENT	13
2.1 LE COMPOSTAGE	14
2.1.1 Description de l'opération.....	14
2.1.2 Les événements marquants de l'année 2015.....	14
2.2 L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE	15
2.2.1 Description de l'installation.....	15
2.2.2 Les événements marquants de l'année 2015.....	16
2.3 LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE	18
2.3.1 Description de l'installation.....	18
2.3.2 L'évolution des tonnages valorisés.....	18
2.3.3 Les évènements marquants de l'année 2015.....	19
PARTIE 3 : COUT DU SERVICE PUBLIC	20
1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT	20
1.1 Nature des contrats.....	20
1.2 Les événements importants de l'année 2015	20

2	LES INDICATEURS ECONOMIQUES	21
2.1	Les indicateurs économiques de l'année 2015	21
2.2	L'évolution des coûts aidés TTC	23
2.2.1	Par habitant depuis 2011	23
2.2.2	Par tonne depuis 2011.....	23
2.3	Taux et produits votés pour la TEOM en 2015.....	24
	PARTIE 4 : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE.....	25
1.	Mesures de protection de l'environnement	25
1.1	Résultats des analyses des rejets atmosphériques	25
1.2	Mesures ponctuelles semestrielles	27
1.3	Résultats des analyses des rejets solides	28
1.4	Résultats des analyses des rejets liquides.....	29
1.5	Surveillance de l'impact au voisinage de l'UIOM	30
2.	Prévention des déchets	31
2.1	Définition du programme.....	31
2.2	Les faits marquants de 2015	32
2.3	Les points forts	32
2.4	Les résultats.....	33
	PARTIE 5 : SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC	34
1.	Le plan de communication et ses objectifs	34
2.	Les principales actions menées en 2015	34
3.	La gestion du numéro vert	35
4.	La participation aux manifestations	36
5.	Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs.....	37
6.	Les actions de sensibilisation réalisées en 2015	37
	PARTIE 6 : TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE	39
1.	Bilan global des collectes.....	39
2.	Les flux des déchets collectés et traités	40
3.	Les tonnages des déchets collectés et traités	40
4.	L'évolution des tonnages collectés	41
5.	L'évolution des tonnages traités	42
	ANNEXE 1: REPARTITION DE LA POPULATION	43

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1 PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

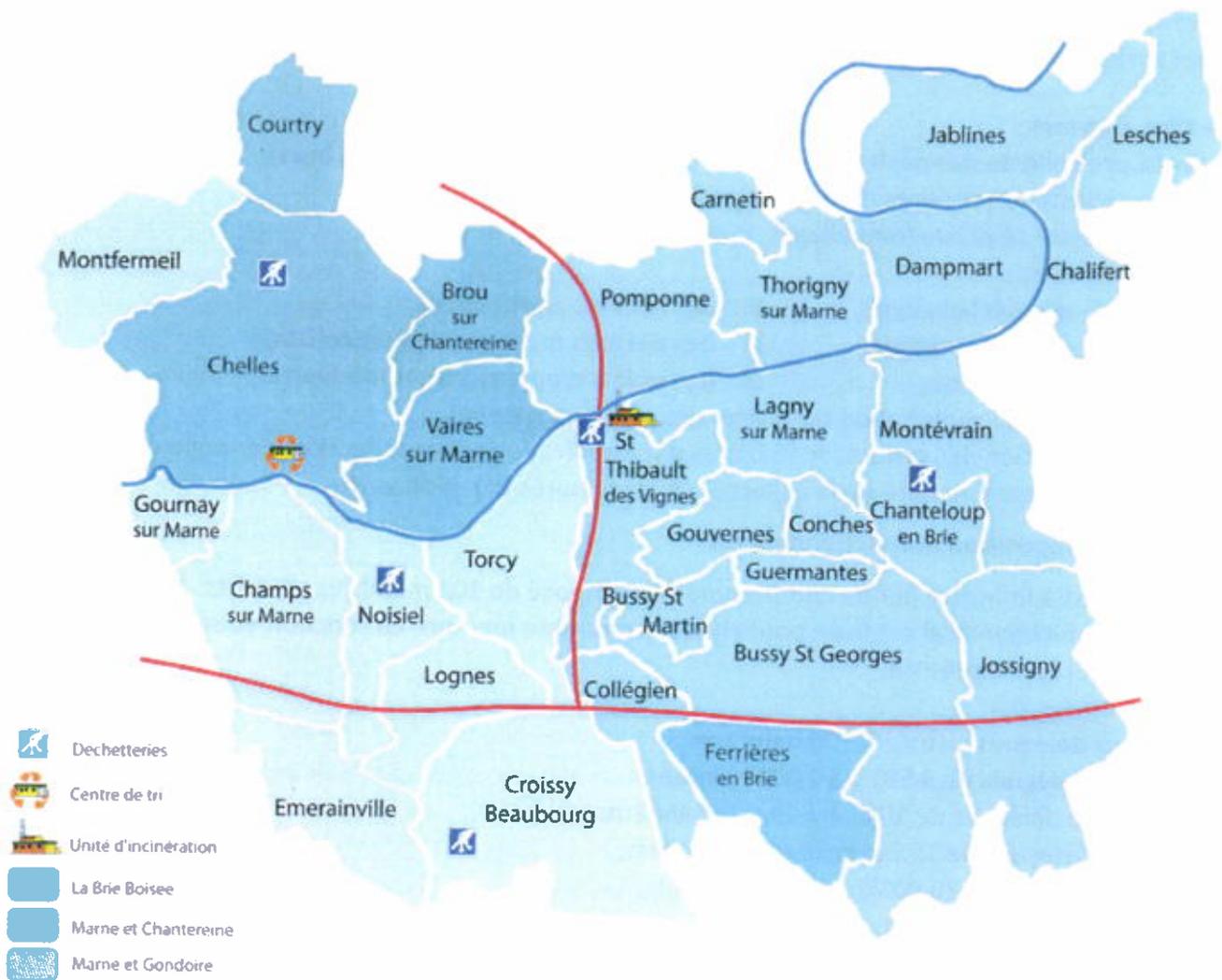
1.1 Situation géographique

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 164 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs aussi urbanisés que la communauté d'agglomération du Val Maubuée (88 469 habitants), des villes comme Chelles (53 709 habitants, membre de la communauté d'agglomération de Marne-et-Chantereine comprenant 78 076 habitants), mais aussi des communes rurales de moins de 800 habitants (membres de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire comprenant 92 740 habitants).

Le SIETREM se caractérise par un taux estimé d'habitat vertical de 54 % en 2013.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET LES EQUIPEMENTS



1.2 Composition du SIETREM

Le SIETREM regroupe au 1^{er} janvier 2015, 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis. En Seine-et-Marne, 4 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération de Marne-et-Chantereine, 18 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire et une commune est adhérente à la communauté de commune de la Brie Boisée. Ces 3 EPCI ont délégué la compétence de la collecte et du traitement au SIETREM. La population totale du territoire en 2015 est de 294 509 habitants (voir détail à l'annexe 1).

2 COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1 Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- 👇 La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- 👇 La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- 👇 La collecte sélective (emballages, journaux-magazines et verre),
- 👇 La collecte :
 - des déchets verts,
 - des encombrants,
 - des déchets communaux,
 - des déchets ménagers spéciaux (DMS),
 - des marchés,
 - des points d'apport volontaire (verre),
- 👇 La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries,
- 👇 La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- 👇 La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

2.2 Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré par un comité syndical composé de 102 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- 👇 Deux délégués jusqu'à 3 500 habitants,
- 👇 Trois délégués de 3 501 à 10 000 habitants,
- 👇 Quatre délégués de 10 001 à 15 000 habitants,
- 👇 Cinq délégués de 15 001 à 20 000 habitants,
- 👇 Six délégués de 20 001 à 30 000 habitants,
- 👇 Sept délégués au-delà.

2.3 Le bureau

Le bureau est composé du président et de 10 vices présidents :

- Michel GERES Président
- Xavier LEMOINE 1^{er} Vice Président chargé des finances et relations avec les institutionnels
- Jean-Louis GUILLAUME 2^{ème} Vice Président chargé du suivi de l'UIOM (unité d'incinération des ordures ménagères),
- Anastasio DIOGO 3^{ème} Vice Président chargé de la politique de réduction des déchets

- Christian PLUMARD 4^{ème} Vice Président, chargé du suivi de la réalisation du nouveau centre de tri, construction et exploitation
- Hien Toan PHAN 5^{ème} Vice Président chargé de la communication
- Guillaume SEGALA 6^{ème} Vice Président chargé de promotion des technologies innovantes
- Lionel MARTINEZ 7^{ème} Vice Président chargé des collectes et pré collectes
- Christian ROBACHE 8^{ème} Vice Président chargé de représenter le syndicat dans les associations de collectivités locales (AMORCE – CNR (centre national du recyclage) – ORDIF (observatoire régional des déchets d’Ile de France) – GEDEM 77 (gestionnaire public des déchets ménagers de Seine et Marne)
- Jacqui CUISINIER 9^{ème} Vice Président chargé des relations avec les Eco-organismes (Eco-emballages, Eco-mobilier, Eco-folio pour les papiers, Ecologic pour les déchets éclectiques électroniques et électroménagers, Recylum pour les lampes, Eco-DDS pour les déchets dangereux des ménages)
- Dominique FRANCOISE 10^{ème} Vice Présidente chargée des déchetteries

Nota : Dans les parties suivantes, les chiffres sont indiqués à partir de l’année 2008 sauf dans le cas où les données n’ont pas été consolidées avec la même méthode ou n’ont pas été enregistrées.

2.4 Le Personnel du SIETREM

- Directeur Général	1	- Technicien	2
- Ingénieur	2	- Adjoint administratif	3
- Attaché	1	- Adjoint Technique	1
- Responsable de la communication et prévention des déchets	1	- Coordinateur des ambassadeurs	1
		- Ambassadeurs de tri (dont un contrat d’avenir)	8
TOTAL au 31 décembre 2015		20 agents	

2.4.1 Mouvement de personnel

- ↓ Recrutement d’un adjoint de communication au 1^{er} avril 2015.
- ↓ Reconduction du contrat d’avenir pour une dernière période d’un an à compter du 2 avril.
- ↓ Mobilité interne d’un adjoint administratif au 1^{er} octobre.

2.4.2 Formation du personnel

L’année 2015, s’est inscrite dans la continuité des actions menées par le SIETREM en terme de prévention des déchets :

- Renforcement des actions de compostage
- Approche du gaspillage alimentaire
- Gestion des biodéchets

La prise en compte de la prévention des risques professionnels a été un axe de réflexion qui s'est traduit par la rédaction d'un document unique travaillé en collaboration avec le prestataire de l'unité d'incinération.

Dans le domaine administratif et juridique, l'actualité a été conséquente impliquant une adaptation des services, avec notamment les points suivants :

- Poursuite de la mise en place de la dématérialisation suite à l'ordonnance du 26 Juin 2014,
- Mise en œuvre de l'entretien d'évaluation professionnelle du personnel suite à la parution du décret du 16 décembre 2014
- Parution le 7 août de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Ces différents éléments ont impliqué une formation adéquate des agents dont les actions principales ont été les suivantes :

- Formations Eco DDS
- Gaspillage alimentaire
- Formation tri et prévention des déchets
- L'animation et l'encadrement d'activités de communication envers tous publics
- Formations à la bureautique, dématérialisation et aux différentes évolutions de logiciels (Paies, comptabilité, Marché publics)
- Mise en œuvre de la réglementation hygiène et sécurité
- Formation Sécurité-incendie
- Recyclage sauveteur-secouriste du travail
- Colloques et réunions d'information sur l'impact de la loi NOTRe

En 2015, 1 agent a suivi une préparation concours.

PARTIE 2 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1 LA COLLECTE

1.1 DESCRIPTION DU SERVICE DE COLLECTE

Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement suivant :

	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement	
Déchets des ménages	Collecte OMR	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	C2 à C6	Bac grenat	100 %	Unité d'incinération Saint-Thibault-des- Vignes
	Collecte sélective emballages + J.M..	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri Chelles
	Collecte sélective verre	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	C1	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri Chelles
	Collecte des encombrants	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	2 à 24 fois / an	Vrac sur trottoir	100 %	CSDU REP
	Collecte des déchets verts	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	7 à 32 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe
Apport volontaire verre	OURRY	variable	Colonne fixe	100 %	Saint GOBAIN	
Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	CSDU REP
	Collecte des marchés	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	Les jours des marchés	bac ou vrac sur le site des marchés	60 %	Unité d'incinération Saint-Thibault-des- Vignes
	Apport direct OMR à l'UIOM	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité d'incinération Saint-Thibault-des- Vignes

1.1.1 Les tonnages des flux collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement
Déchets ménagers résiduels	PAP	86 148	88 534	Unité d'incinération de Saint Thibault des vignes	Taux de collecte en vue d'une valorisation 80,47%
Verre	AV	248	5 876	Valorisateurs	Énergétique par incinération 89 757 64,97%
	PAP	5 627		Centre de tri de Chelles	
Emballages journaux magazines	déchetterie	37	7 126	Valorisateurs	Matière par recyclage 15 710 11,37%
	PAP	9 332		Centre de tri de Chelles	
Déchets verts	déchetterie	4 572	4 572	Compost Val d'Europe	Organique par compostage 7 548 5,46%
	PAP	1 634	1 634	Compost REP	
	Bennes des services techniques	1 341	1 341	CSDU II SITA IDF	
Encombrants	déchetterie	7 128	7 128	CSDU REP	Enfouissement 25 060 18,14%
	PAP	6 772	6 772		
	Bennes des services techniques	6 647	6 647		
Déchets ménagers spéciaux	déchetterie	147	147	Centre de traitement SITA	
Gravats		4 512	4 512	CSDU III ECT	
DEEE		453	453	Valorisateurs	
Bois		1 749	1 749		
Cartons		229	229		
Ferraille		359	359		
Déchets communaux		Bennes des services techniques	383	383	Unité d'incinération de Saint Thibault des vignes
Déchets des marchés	bac ou vrac sur le site des marchés	840	840	Unité d'incinération de Saint Thibault des vignes	
TOTAL		138 161	138 304		138 075

1.1.2 Les événements marquants de l'année 2015

En 2015, les tonnages collectés en porte à porte ont tous baissé ou sont restés stables :

- Déchets ménagers résiduels : -2.50%
- Verre : 0.31%
- Emballages, journaux, magazines : -0.55%
- Encombrants : -2,09%
- Déchets verts : -14.60%

La poursuite des efforts du plan local de prévention ajoutée aux conditions météorologiques pour les déchets verts permet de parvenir à ces résultats.

1.2 LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.2.1 Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées au 1^{er} janvier 2015.

Trois conteneurs sont fournis:

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat),
- Un réservé aux emballages et journaux/magazines (couvercle jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couvercle vert).

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis avril 2015.

1.2.2 L'état du parc en 2015

Déchets ménagers résiduels

	2011	2012	2013	2014	2015
quantité 2 roues	42 320	45 528	52 795	53 634	54 197
quantité 4 roues	7 693	9 113	10 005	10 929	11 672
Quantité totale	50 013	54 641	62 800	64 563	65 869
Volume total en litre	12 067 980	13 163 410	14 668 890	15 270 560	15 749 190

- Le parc de conteneur (DMR) augmente en nombre de 2.02% et en volume de 3.13%
- Les bacs de 120 l représentent plus de la moitié du parc en nombre et plus du quart en volume.

Collecte sélective

	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (unités)	56 794	57 528	58 042	58 683	59 328
Volume (litres)	10 016 550	10 235 210	10 421 420	10 649 650	10 897 710
	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (unités)	53 847	54 448	54 850	55 320	55 802
Volume (litres)	2 836 630	2 888 950	2 929 460	2 968 690	3 013 625
	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (unités)	110 641	111 976	112 892	114 003	115 130
Volume (litres)	12 853 180	13 124 160	13 350 880	13 618 340	13 911 335

- 88% des bacs de verre sont des bacs de 35 l. Ils représentent plus de 50% du volume.
- 68% des bacs d'emballages journaux magazines sont des bacs de 120 l. Ils représentent plus de 44% du volume.

1.2.3 Les événements marquants de l'année 2015

- Globalement les dotations pour la collecte des DMR ont baissé de 18% et les retraits de 31%.
- Les autres interventions sont en augmentation :
 - le nombre de bacs brûlés, toutes collectes confondues, est en hausse de 20%. (soit 17 bacs de plus qu'en 2014),
 - le nombre de bacs volés, toutes collectes confondues, est en hausse de 20%. (soit 102 bacs de plus qu'en 2014).
 - le nombre de bacs cassés, toutes collectes confondues, est en hausse de 30%. (soit 278 bacs de plus qu'en 2014).
 - Le nombre d'interventions de réparations, toutes collectes confondues, est en hausse de 17 %. (soit 77 bacs de plus qu'en 2014).

Déchets ménagers résiduels	TOTAL				
	2011	2012	2013	2014	2015
Dotations	2501	1777	8513	2045	1676
Retraits	555	471	434	560	386
Remplacement après casse	304	349	375	505	603
Remplacement après vols	137	166	172	236	283
Remplacement de bacs brûlés	86	99	37	64	69
Changement de couvercles	180	177	139	251	277
Remplacement de roues	50	57	31	59	76
TOTAL	3813	3096	9701	3720	3370
TOTAL hors dotation et retrait	757	848	754	1115	1308

Emballages journaux magazines et verre	TOTAL				
	2011	2012	2013	2014	2015
Dotations	1637	1850	1381	1628	1489
Retraits	482	477	474	551	429
Remplacement après casse	373	354	361	458	638
Remplacement après vol	253	270	212	275	330
Changement de couvercle	20	19	28	39	43
Remplacement de roue	92	82	84	99	129
Remplacement de bacs brûlés	19	46	40	18	30
TOTAL	2876	3098	2580	3068	3088
TOTAL hors dotation et retrait	757	771	725	889	1170

1.3 LES DECHETTERIES

1.3.1 Description des déchetteries

Au 1^{er} janvier 2015, le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie.

L'exploitation est confiée par un marché public à l'entreprise SITA Ile-de-France.

Les habitants du territoire peuvent accéder à l'ensemble des déchetteries. Ils disposent chaque jour d'au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1er octobre au 31 mars	Chanteloup en Brie Croissy Beaubourg	Noisiel	Chelles St-Thibault
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00-17h00	
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00-13h30	9h00-17h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00		
Dimanche	9h00 - 13h00		9h00 - 13h00

Du 1er avril au 30 septembre	Chanteloup en Brie Croissy Beaubourg	Noisiel	Chelles St-Thibault
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h00	15h00-19h00	
Mardi, Jeudi & Vendredi	15h00 - 19h00	9h00-13h00	10h00-19h30
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00		
Dimanche	9h00 - 13h00		10h00-13h00

Localisation des déchetteries :

CHANTELOUP-EN-BRIE – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes.

CHELLES – ZAC de la tuilerie – rue de la Briqueterie.

CROISSY BEAUBOURG – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes.

NOISIEL – Parc d'activité La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche.

ST THIBAUT des VIGNES – ZAE La Courtillière – rue du Grand Pommeraye.

Chaque déchetterie est équipée de :

- 8 bennes au minimum (dont 2 en attente)
- 1 borne huile minérale
- 1 fût d'huile organique
- 1 caisson DMS ou un abri DMS
- 2 caissons piles et batteries
- caissons électroménagers
- 1 borne à vêtements
- 2 colonnes à journaux
- 1 colonne à verre

La déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes est équipée en outre de 2 colonnes à verre.

1.3.2 Les événements marquants de l'année 2015

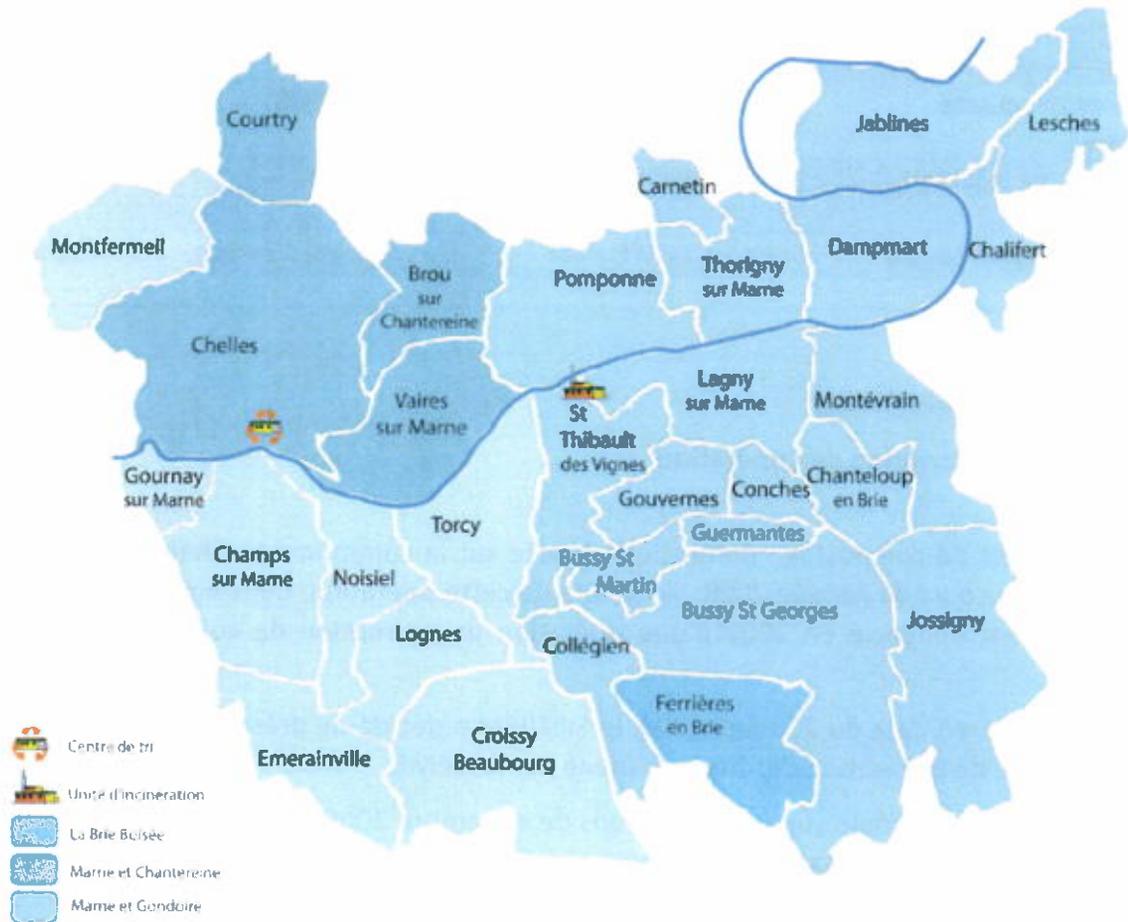
- Les volumes collectés dans les déchetteries ont globalement baissé de plus de 13 % entre 2014 et 2015. La plus forte baisse concerne la déchetterie de Croissy-Beaubourg (-54%). Elle avait subi une hausse cependant inexplicable en 2014. Les tonnages collectés en 2015 sur cette déchetterie sont même inférieurs aux tonnages dans les années antérieures. La déchetterie de Chelles et la déchetterie de Chanteloup en Brie ont vu également leurs tonnages baisser de façon importante (-19 % à Chelles et -9% à Chanteloup en Brie). Les tonnages des déchetteries de Noisiel et de Saint-Thibault-des-Vignes augmentent respectivement de 2.12% et de 7.63%.
- Les tonnages de gravats ont baissé de 11% entre 2014 et 2015 ; ce qui correspond à 570 tonnes collectées en moins.
- Dans l'ensemble, tous les tonnages des matériaux collectés ont baissé.
- Au total des déchets collectés dans les déchetteries, il convient d'ajouter 453 tonnes de déchets d'équipements électroniques, électriques et électroménagers. Ce chiffre est en augmentation de près de 7% par rapport à 2014, ce qui confirme l'efficacité de la sécurisation des déchetteries.

Caractéristiques du réseau de déchetteries						
Nombre de déchetteries	5					
Nombre de visites	91 084					
Tonnage global entrant	18 890					
Mode d'exploitation	SITA Ile de France					
Jours d'ouvertures	Tous les jours de la semaine					
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui					
Accès professionnels	Non					
Type de déchets acceptés	Mode de traitement					
		2013	2014	2015		
Tout venant	CSDU II	26,56	28,65	24,20		
Ferrailles	SDM Groupe DUPUY	1,30	1,33	1,22		
Déchets verts	Compost Val d'Europe	15,81	18,44	15,53		
Gravats	CSDU III / valorisation	15,54	17,44	15,32		
Bois	Compost Val d'Europe	6,04	6,85	5,94		
Cartons	SITA IDFe	0,87	0,85	0,78		
Déchets ménagers spéciaux	LABO SERVICES	0,64	0,48	0,50		
Déchetteries	Visiteurs		poids par visiteur en Kg/an		Tonnage annuel	
	2015	évolution	2015	évolution	2014	2015
Saint Thibault des Vignes	24 647	-3,85%	201	12,01%	4 609	4 964
Croissy Beaubourg	11 775	162,25%	91	-82,38%	2 312	1 069
Noisiel	11 624	-3,86%	226	6,29%	2 566	2 622
Chelles	26 597	6,72%	285	-24,10%	9 344	7 569
Chanteloup en Brie	16 441	116,64%	153	-57,79%	2 745	2 510
Total	91 084	21,89%	207	-28,17%	21 576	18 890

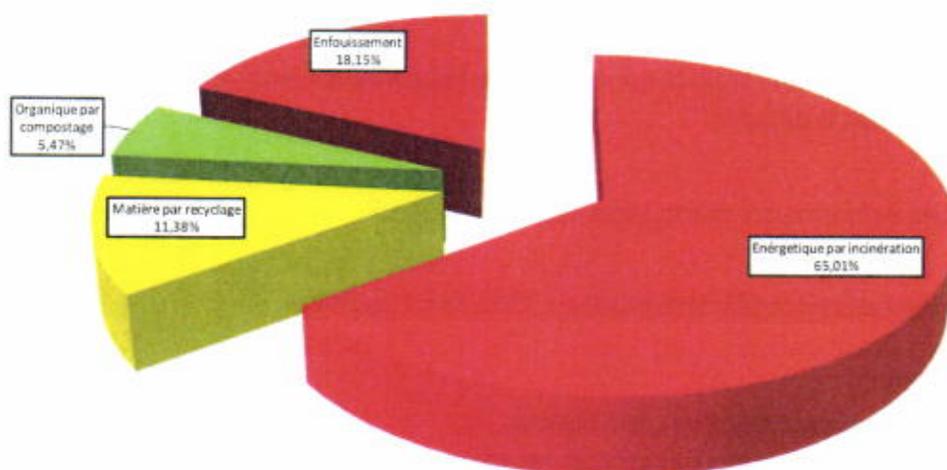
Le nombre de visiteurs est donné à titre indicatif. Des difficultés de fonctionnement informatique, des actes de vandalisme et des vols perturbent régulièrement le comptage du nombre de visiteurs. La fiabilité des chiffres en est affectée.

2 LE TRAITEMENT

Localisation des installations de traitement des déchets



Mode de traitement des déchets collectés



Au cours de cette année 2015, le taux d'enfouissement a baissé et la valorisation énergétique a augmenté par rapport aux années précédentes.

Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	SUEZ ENVIRONNEMENT	Electricité
Centre de tri collecte sélective	GENERIS	GENERIS	Recyclage matière
Installation de stockage de déchets	REP	REP	-
Traitement organique par compostage	Compost Val d'Europe	Compost Val d'Europe	Recyclage matière

2.1 LE COMPOSTAGE

2.1.1 Description de l'opération

L'opération test de compostage domestique lancée sur la commune de Chanteloup-en-Brie a été menée avec succès au cours de l'année 2008. A la suite de cette opération, deux autres communes (Gouvernes et Pomponne) ont bénéficié en 2009 d'une opération de promotion de compostage domestique sur leur territoire.

Par délibération en date du 25 mars 2009, le SIETREM a décidé de présenter sa candidature dans le cadre du programme de prévention des déchets mené par l'ADEME.

Cette opération se déroule sur au moins 5 ans de novembre 2009 à la fin de l'année 2014 avec une phase de lancement sur l'habitat pavillonnaire, puis éventuellement sur l'habitat collectif, et une phase de suivi. Cette opération est proposée à l'ensemble des habitants dans le cadre d'un partenariat entre le SIETREM, l'Association Alliance Terre Vie et les communes du SIETREM avec comme principaux objectifs :

- ✚ Réduire sensiblement le tonnage des déchets ménagers collectés,
- ✚ Etre complémentaire à d'autres modes de collecte et de traitement des déchets,
- ✚ Amener les habitants à un comportement éco-citoyen responsable,
- ✚ Recréer un lien social,
- ✚ Donner la priorité à la formation et à l'accompagnement pour une maîtrise et une intégration de la pratique par les habitants.

2.1.2 Les événements marquants de l'année 2015

- ✚ 554 composteurs ont été distribués en 2015 sur 4 journées.
- ✚ Depuis 2008 :
 - 5299 composteurs ont été vendus,
 - 15 290 foyers ont été équipés en zone pavillonnaire.
- ✚ 1120 tonnes d'OM ont été détournées depuis 2008.

2.2 L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

2.2.1 Description de l'installation

L'unité d'incinération appartenant au syndicat est située 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes. Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

- ✚ Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :
 - 8 tonnes/heure pour la ligne N° 1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N° 2,
- ✚ Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 2,
- ✚ D'un turboalternateur 10 MW,
- ✚ D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtre à manches) + DeNOx SNCR sur les 2 lignes.

En 2015, l'usine a produit 68 231 MWH et vendu 59 682 MWH à EDF soit 7.34% de plus qu'en 2014.

Après incinération, elle permet une valorisation matière des mâchefers, ferrailles et non ferreux :

- ✚ 32 760 tonnes/an Mâchefers valorisées en technique routière,
- ✚ 1 930 tonnes/an Ferrailles valorisées,
- ✚ 202 tonnes/an Non ferreux valorisées.

Les mises en service industriel ont été faites pour la ligne 1 en 1985 et pour la ligne 2 en 1995.

L'unité d'incinération est exploitée par la société SITA NOVERGIE devenue au cours de l'année 2015 SUEZ ENVIRONNEMENT en Délégation de Service Public.

La capacité de traitement nominale de 140 000 tonnes autorisées de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals) a été portée à 155 000 tonnes par arrêté préfectoral pour tenir compte de la capacité technique réelle de l'usine.

92 % du tonnage de mâchefers ont été transportés vers le site de l'entreprise YPREMA par péniche à traction hippomobile.

A partir de ces tonnages et après traitement, la société YPREMA a commercialisé près de 21 068 tonnes de matériaux inertes (Eco grave) pour divers chantiers de travaux publics, soit près de 66% des tonnages récupérés.

Les Refioms (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) sont récupérés sous les filtres à manches après injection de bicarbonate de sodium et de charbon actif pour capter les acides et les dioxines.

Recyclés à 85% sous forme de sels réutilisables (bicarbonates de sodium), ils sont traités par la société RESOLEST, ce qui permet de réduire la quantité des résidus enfouis en décharge à 40 kg par tonne d'ordures ménagères incinérées au lieu de 77 kg.

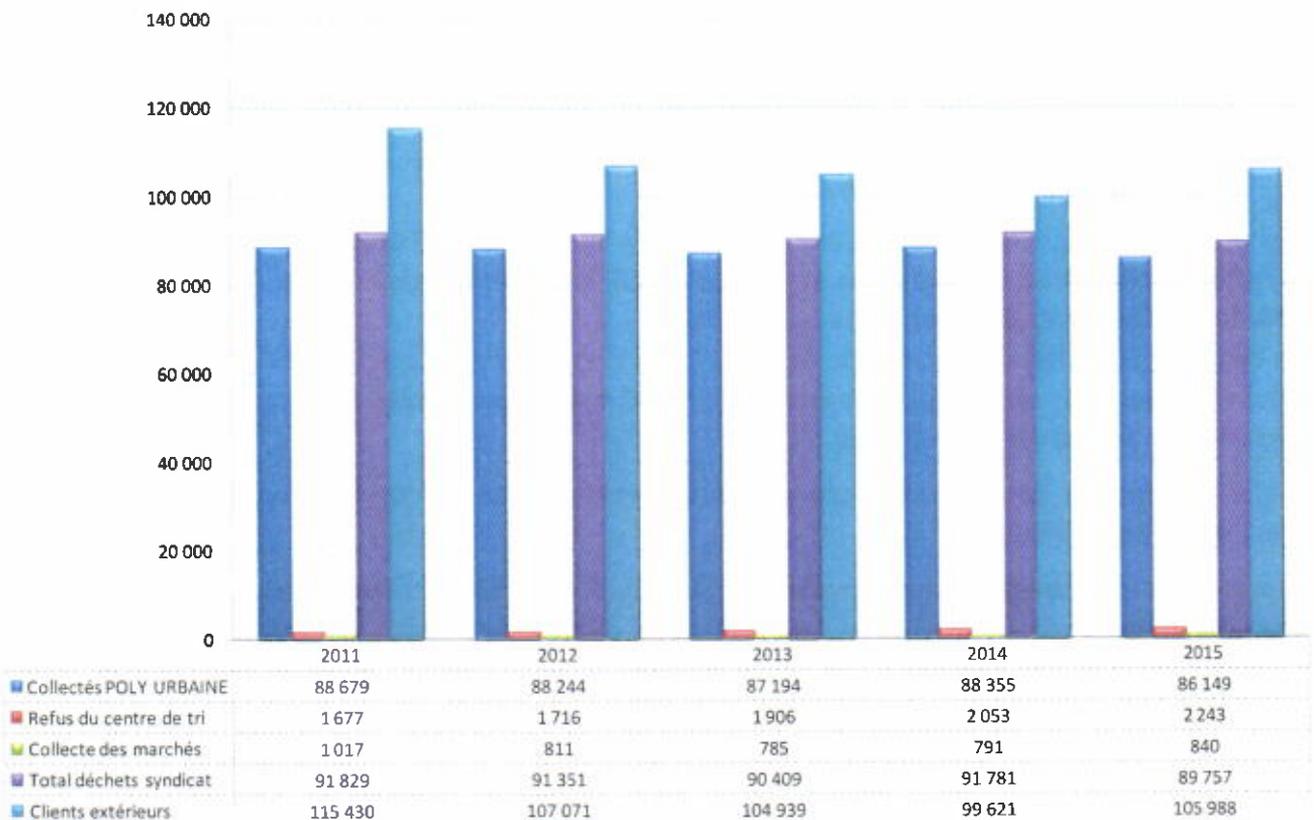
Ce mode de traitement permet :

- ✚ Une récupération et une valorisation maximales des sels sodiques contenus dans les Refioms,
- ✚ Une valorisation des sels comme matière première pour la production de carbonate de sodium,
- ✚ Une réduction du volume des résidus ultimes,
- ✚ Aucun rejet d'effluent liquide,
- ✚ Une réduction de consommation des matières premières dans la production de carbonate de sodium.

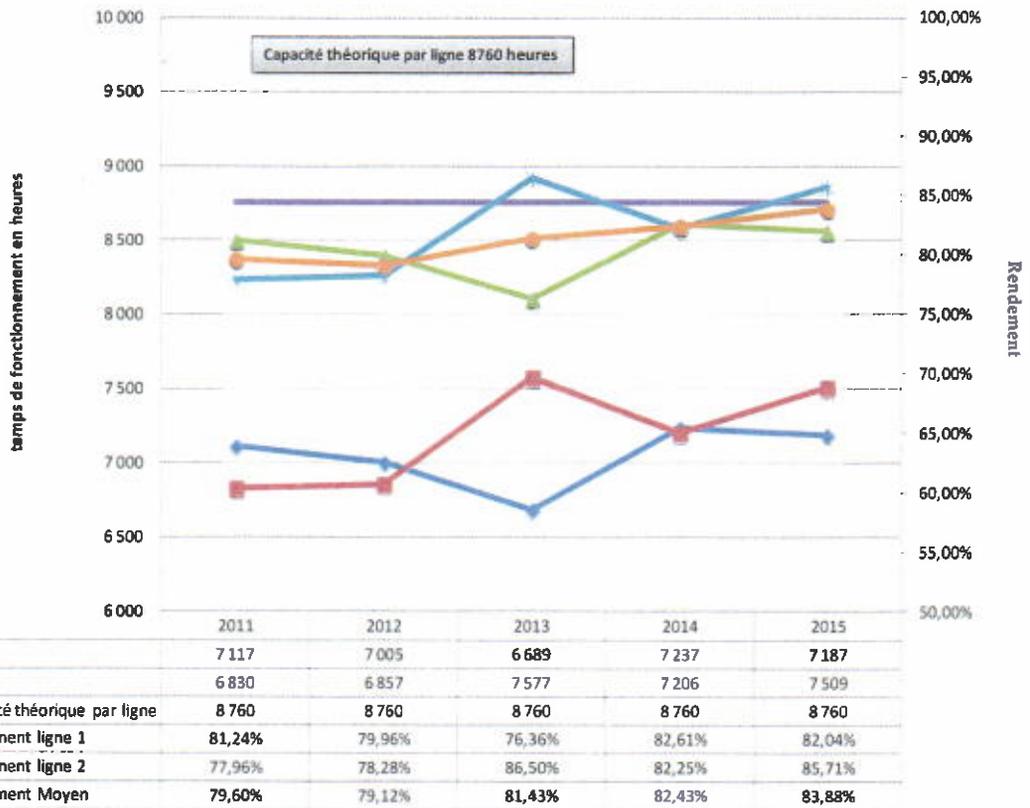
2.2.2 Les événements marquants de l'année 2015

- 📉 La tendance à la baisse générale se poursuit en 2015. On constate une baisse des tonnages livrés à l'usine pour l'ensemble des déchets du SIETREM (-2 %) par rapport à 2014. Les refus du centre de tri (+21%) et les apports des communes membres (+22%) sont toujours en forte progression.
- 📈 Le rendement global des fours d'incinération a progressé par rapport à l'année 2014. Ce bon fonctionnement conduit à un coefficient de performance supérieur à 60%. Pour tenir compte de la capacité de traitement de l'usine, la ligne N°1 a été totalement arrêtée au mois de décembre sans toutefois pénaliser la production d'électricité. La production de l'année 2015 est en effet la plus importante depuis la mise en service du turbo alternateur.
- 🔧 Divers travaux d'entretien des installations ont été réalisés par l'exploitant au titre de son contrat pour l'entretien régulier des fours, des chaudières, des traitements de fumées, du turbo alternateur et de l'ensemble des installations de l'unité de valorisation énergétique.

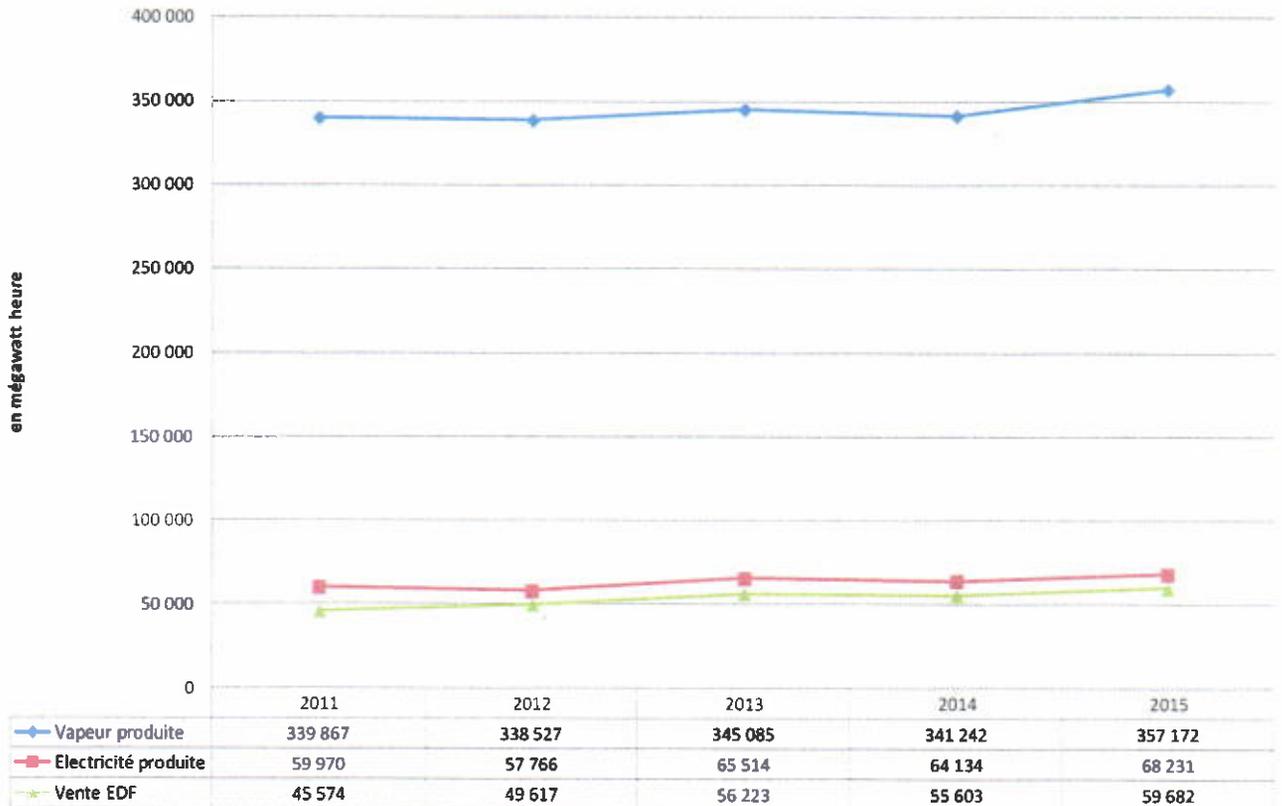
Répartition des apports en tonne



Grâce à l'augmentation de la capacité autorisée, seulement 38 825 tonnes de déchets ont été évacuées en centre d'enfouissement ou en incinération dans d'autres usines, soit une réduction de 7.32 %. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages reçus et /ou incinérés.



ENERGIE PRODUITE



2.3 LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE

2.3.1 Description de l'installation

Cette prestation est réalisée par la société GENERIS titulaire du marché. Le centre de tri se situe chemin du Corps de Garde à Chelles, il fonctionne du lundi 6h00 au vendredi 21h20 et le samedi matin de 6h à 12h. La chaîne sous deux hangars de 2 000 m² chacun, permettait de séparer le produit en quatre fractions jusqu'en avril 2012 et depuis en 3 fractions :

- ⬇ Les fines (la plus petite fraction) qui allaient directement en refus jusqu'en avril ont été rattachées aux corps creux,
- ⬇ Les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve) sont triés sur un premier transporteur,
- ⬇ Les corps plats (journaux-magazines, cartons) sont triés sur un second transporteur,
- ⬇ Les petits corps plats (petits cartons et papiers) sont triés sur un troisième transporteur.

La capacité de traitement de la chaîne de tri est de 5 tonnes/heure environ. Le centre de tri fonctionne principalement en 2 postes sur 5 jours et un poste le samedi, 2 semaines sur 3. Les produits arrivant en vrac sont séparés mécaniquement en 4 fractions en passant dans le crible rotatif et dans un séparateur à disques de type MACHINEX (tri par rebonds), puis sont dirigés vers la cabine pour y être triés manuellement par les agents sur 3 tapis de tri, la 4^{ème} fraction a été modifiée en avril pour aller vers les corps creux. Les produits triés sont conditionnés en balles pour être évacués vers les filières de valorisation, sauf pour les journaux-magazines qui partent en vrac et les conserves en acier qui sont compactées.

Le verre réceptionné pour le compte du SIETREM est stocké dans un box à l'extérieur, en attendant d'être rechargé pour être retraité dans les verreries.

Tous les déchets (refus de tri) sont compactés et stockés dans des bennes fermées, puis évacués, par la société AUBINE, vers l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes.

La mise en balles est faite à l'aide d'une presse MAC 108. Le perforateur escamotable installé sur la trémie de la presse, permet d'optimiser le compactage de balles de bouteilles plastiques.

2.3.2 L'évolution des tonnages valorisés

- ⬇ Les tonnages collectés et valorisés sont en baisse constante.
- ⬇ Pour les journaux magazines cette baisse est générale sur l'ensemble du territoire. Elle s'accroît avec l'usage croissant des informations sur les réseaux internet.
- ⬇ Les taux de refus sont en hausse constante malgré les efforts de communication.

Matériaux	QUANTITES en TONNE					RATIOS en kg/hab/an					Filière de recyclage
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015	
Journaux / magazines	3 316	2 676	3 233	2 893	2 716,06	11,81	9,45	11,30	9,95	9,22	UPM Chapelle Darblay
Cartons	1 856	1 469	1 330	1 387	1 294,29	6,61	5,19	4,65	4,77	4,39	GENERIS
Bouteilles en plastique	983	1 137	1 167	1 113	930,76	3,50	4,01	4,06	3,83	3,16	SITA
Acier	270	347	422	391	364,12	0,96	1,22	1,48	1,34	1,24	GENERIS
Aluminium	8	6	10	14	11,48	0,03	0,02	0,04	0,05	0,04	CORNEC SA
Autres papiers	1 363	2 014	1 259	1 584	1 743	5	7,11	4,40	5,45	5,92	GENERIS
Total emballages triés	7 796	7 649	7 422	7 382	7 059	28	27,00	25,93	25,40	23,97	
Verre porte à porte	5 938	5 571	5 611	5 780	5 627	21	19,67	19,61	19,88	19,31	SAINT GOBAIN
Verre apport volontaire	276	214	215	246	113	1	0,75	0,75	0,85	0,38	SAINT GOBAIN
Total verre	6 214	5 785	5 826	6 026	5 739,62	22,14	20,42	20,36	20,73	19,69	
Refus	1 677	1 716	1 905	2 053	2 243	6	6,06	6,66	7,06	7,62	

2.3.3 Les évènements marquants de l'année 2015

- ↓ L'analyse de l'évolution montre que :
 - La quantité totale de matériaux recyclés est toujours en baisse depuis 2011
 - La quantité par habitant suit la même courbe
 - Le volume de refus de tri a continué d'augmenter par rapport aux années précédentes
- ↓ En 2015, le taux de refus (quantité refus centre de tri incinérée/quantité collectée) est de 24%, soit le plus fort taux depuis plus de 10 ans.
- ↓ Le taux de refus moyen des caractérisations des produits entrants de 2015 a atteint une valeur de 23.20%. Ce taux est en augmentation du fait notamment de la dégradation du gisement entrant.
- ↓ Ce taux de refus, en baisse jusqu'en 2012, augmente de nouveau à partir de cette période en raison à priori d'une plus grande adéquation entre la caractérisation et le process. Les déchets de dimension inférieure au format A5 sont considérés comme des fines.
- ↓ Le taux de refus moyen sur l'année varie entre 10.98% et 35.23%.
- ↓ Il n'y a eu aucun déclassement de collecte en 2015.

1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

1.1 Nature des contrats

ENTREPRISE	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHÉANCE	Montant de l'année 2015 en K€ TTC	Evolution 2014/2013
DERICHEBOURG-POLYAMON	Collecte OM	MP 7 ans	31/05/2016	6 719	4,83%
	Collecte sélective			2 753	3,76%
	Déchets verts	MP 1 an	31/12/2016	271	10,65%
	Encombrants	MP 4 ans	31/05/2016	1 369	4,62%
GENERIS	Tri sélectif	MP 1 an	30/06/2016	2 354	5,53%
NOVERGIE	Traitement par incinération	DSP 12 ans	31/12/2017	8 410	5,39%
SITA	Déchetteries	MP 5 ans	31/10/2015	2 227	12,59%
AUBINE	Déchets communaux	MP 4 ans	30/06/2017	1 126	5,68%
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP 1 an	31/12/2016	13	-27,22%

1.2 Les événements importants de l'année 2015

Au cours de l'année 2015 :

- ✚ Le contrat pour le tri sélectif a été renouvelé pour une période de 1 an reconductible pour tenir compte du retard dans la construction du centre de tri de Saint Thibault des Vignes. Il pourra être prolongé en attendant la mise en service industrielle du nouveau centre de tri.
- ✚ Le contrat d'exploitation des déchetteries a été renouvelé à l'échéance
- ✚ Le marché de collecte des déchets verts a été renouvelé à l'échéance
- ✚ Le marché des encombrants a fait l'objet d'un avenant en 2015 pour augmenter sa durée de 6 mois et le rendre compatible avec le marché de collecte.
- ✚ La DSP d'exploitation de l'usine d'incinération a fait l'objet d'un avenant en prolongation de durée sans dépasser les 20 ans prescrits par la loi Sapin pour réaliser le traitement des Nox et la mise à niveau de la production de vapeur
- ✚ La collecte en apport volontaire ne concerne plus que le verre.

2 LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1 Les indicateurs économiques de l'année 2015

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

2.1.1. Décomposition du coût du service par poste de dépense

INDICATEURS ECONOMIQUES	2015		2014	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	1 294 305 €	4 €	1 030 073 €	4 €
Charges de communication	446 855 €	2 €	363 074 €	1 €
Charges techniques	27 044 570 €	92 €	28 009 962 €	96 €
Prévention	177 935 €	1 €	203 548 €	1 €
Précollecte et collecte	11 169 662 €	38 €	11 675 917 €	40 €
Transport	816 169 €	3 €	817 089 €	3 €
Traitement	14 727 856 €	50 €	15 185 836 €	52 €
Enlèvement des déchets dangereux	152 948 €	1 €	127 572 €	0 €
Total des charges HT	28 785 731 €	98 €	29 403 109 €	101 €
TVA Acquittée	2 295 730 €	8 €	2 501 548 €	9 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	4 973 315 €	17 €	4 494 611 €	15 €
Soutiens	2 196 680 €	7 €	2 636 327 €	9 €
Aides	466 907 €	2 €	749 232 €	3 €
Total des produits	7 636 902 €	26 €	7 880 170 €	27 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC COÛT AIDE TTC	23 444 559 €	80 €	24 024 487 €	82 €
TEOM	27 378 098 €	93 €	26 650 310 €	91 €
Contribution des collectivités	0 €	0 €	0 €	0 €
Population	294 509		291 340	

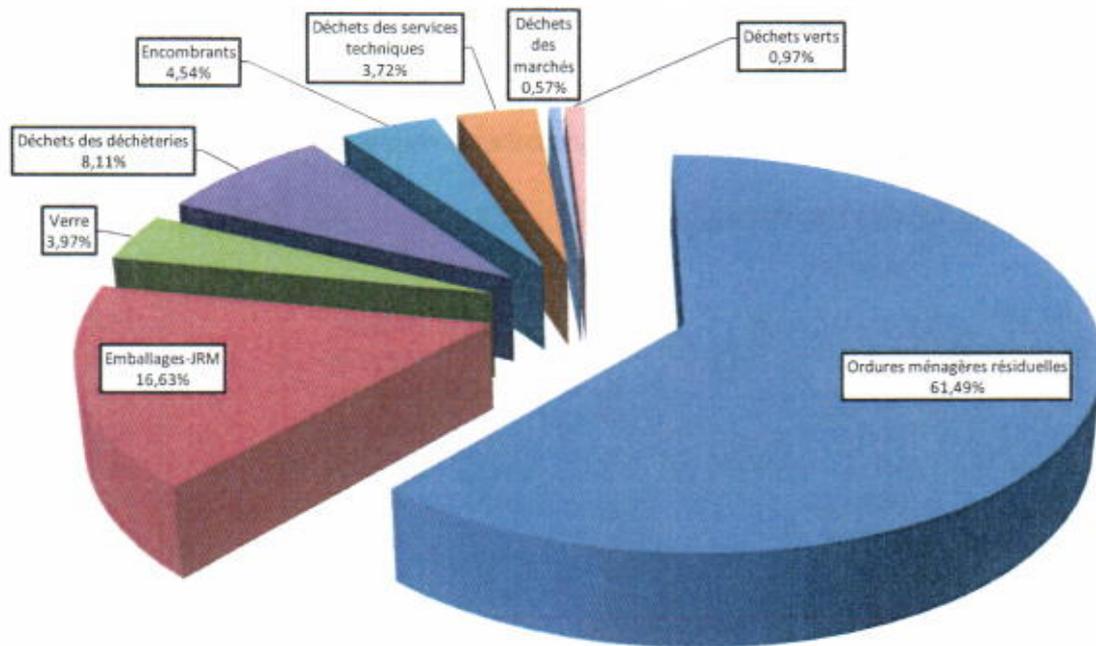
2.1.2. Décomposition des coûts par flux

Coûts en K€	FLUX DE DECHETS								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM	Verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Déchets verts	
Coût complet	17 699	4 786	1 141	2 336	1 307	1 072	163	280	28 786
Coût technique	13 474	4 242	1 011	2 268	1 307	1 072	163	280	23 818
Coût partagé	12 850	2 829	1 011	2 164	1 253	1 072	163	280	21 621
Coût aidé HT	12 546	2 732	1 002	2 107	1 253	1 072	163	280	21 155
Coût fiscal (TVA acquittée)	1 238	446	113	203	143	117	7	28	2 296
Coût aidé TTC	13 784	3 177	1 115	2 310	1 396	1 190	170	309	23 450

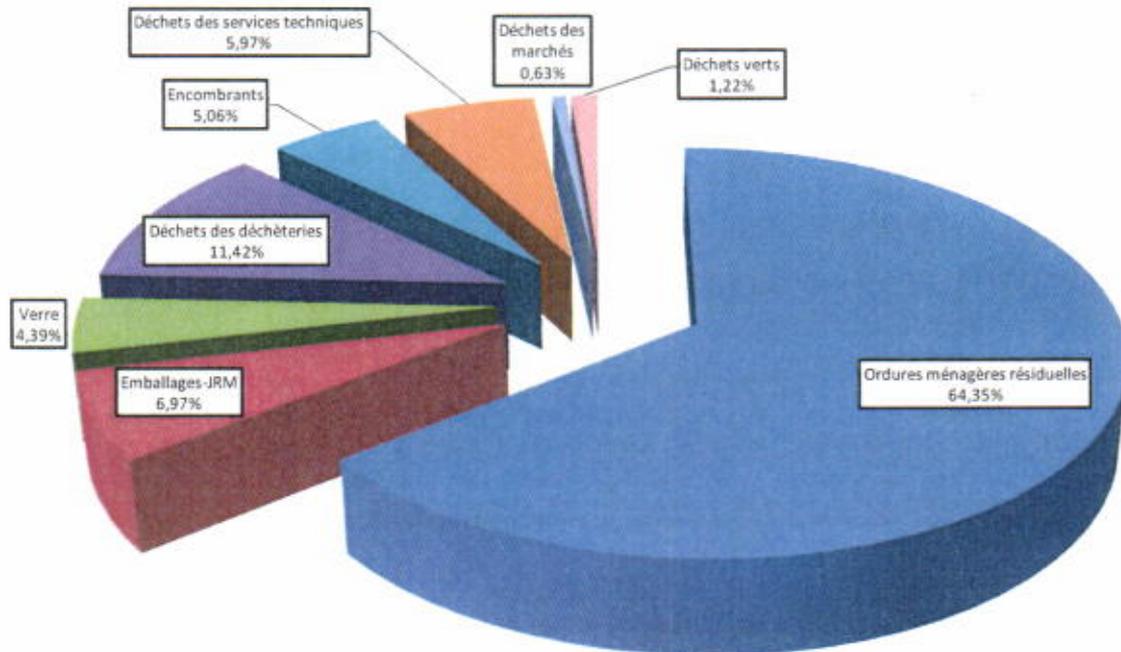
Définitions :

- ⬇ Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- ⬇ Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- ⬇ Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- ⬇ Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- ⬇ Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

RÉPARTITION DU COUT AIDE TTC PAR TYPE DE DECHETS



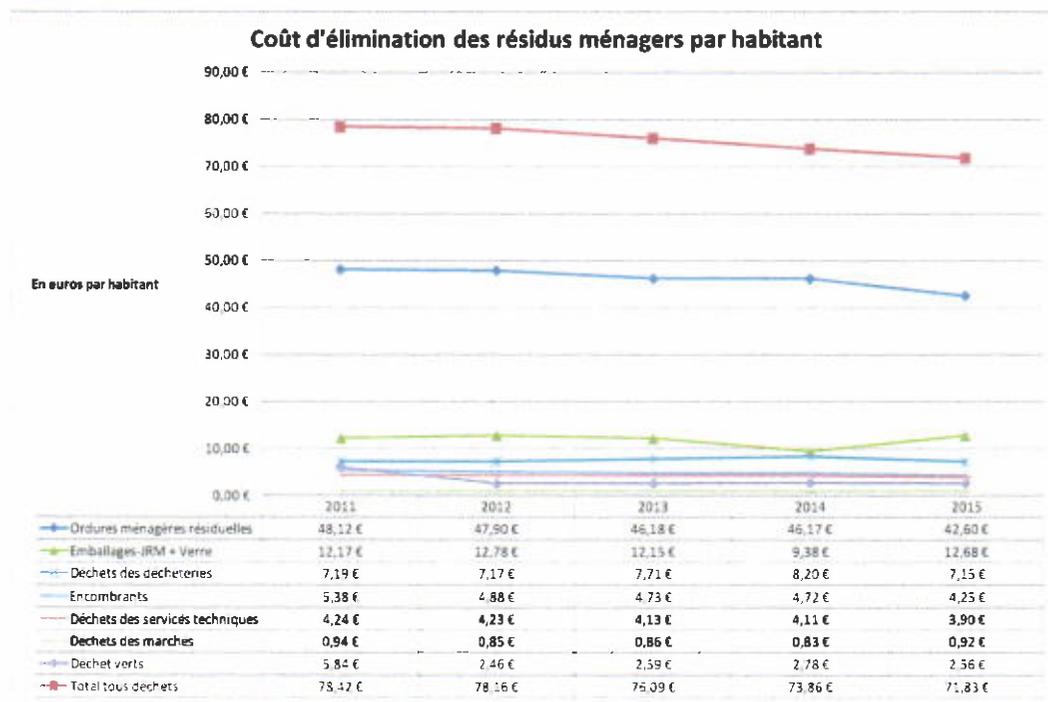
REPARTITION DES QUANTITES COLLECTEES



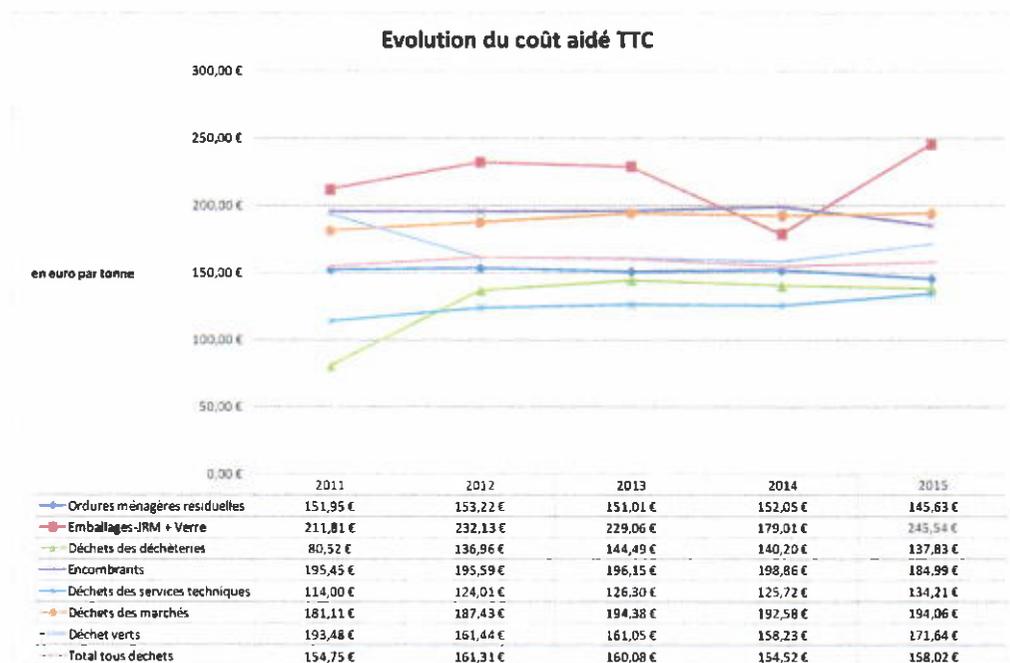
2.2 L'évolution des coûts aidés TTC

Le coût total d'élimination des déchets ménagers par habitant poursuit sa baisse au cours des 5 dernières années. Il faut noter que l'augmentation du coût d'élimination des collectes sélectives en 2015 par rapport à 2014 s'explique par la forte progression des recettes des éco-organismes notamment le versement du dernier trimestre 2014 avant le premier janvier 2015, soit une recette sur 5 trimestres. En 2015, cette recette revient à 4 trimestres.

2.2.1 Par habitant depuis 2011



2.2.2 Par tonne depuis 2011



2.3 Taux et produits votés pour la TEOM en 2015

Alors que la population sur l'ensemble du territoire a augmenté de 1,09%, les bases notifiées par les services fiscaux en 2015 ont subi une augmentation de 1.46 % par rapport à 2014. Elles atteignent en 2015 370 004 654,00 €.

Compte tenu des dépenses du SIETREM, le produit 2015 est de 27 378 098,00 €, en baisse de 2.73 %, ce qui représente 93 € par habitant.

Le taux moyen de TEOM voté pour 2015 de 7,40% est en hausse de 6% par rapport à 2014.

1. Mesures de protection de l'environnement

L'unité d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 02 DAI2IC 387 du 11 décembre 2002.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides) issus de l'incinération, sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de références rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement. Elles sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Seine-et-Marne.

1.1 Résultats des analyses des rejets atmosphériques

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1				
		Moyenne /an				
		2011	2012	2013	2014	2015
Température moyenne des gaz en sortie four	> 850°C	958,16	948,83	930,50	961,93	966,90
CO sortie four (gaz humide)	< 50 mg/Nm3	22,37	21,84	17,30	22,16	20,70
Débit moyen des gaz	< 67 000 Nm3/h	54 793	54 867	52 167	43 169	44 760
Poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	2,69	1,66	1,20	1,61	1,29
Flux de poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,15	0,09	0,06	0,07	0,06
HCl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	1,96	1,42	2,36	2,18	2,08
Flux HCl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,11	0,08	0,01	0,09	0,09
Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 200 mg/Nm3	145,72	166,45	169,36	164,78	166,00
Flux Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 13,4 Kg/h	7,93	9,13	8,84	7,11	7,43
SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 50 mg/Nm3	8,42	7,14	10,46	1,44	4,93
Flux SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 3,35 Kg/h	0,47	0,39	0,55	0,06	0,02

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne / an				
		2011	2012	2013	2014	2015
Température moyenne des gaz en sortie four	> 850°C	990,49	919,22	998,77	988,07	983,20
CO sortie four (gaz humide)	< 50 mg/Nm3	13,74	16,08	12,37	13,23	15,05
Débit moyen des gaz	< 67 000 Nm3/h	56 556	52 882	58 035	54 239	62 340
Poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	2,4	0,81	0,77	1,54	0,50
Flux de poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,13	0,04	0,04	0,08	0,03
Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	3,5	4,09	3,51	3,48	3,56
Flux Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,19	0,22	0,20	0,19	0,22
Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 200 mg/Nm3	130,39	155,74	170,01	162,15	165,90
Flux Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 13,4 Kg/h	7,36	8,24	9,87	8,79	10,34
SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 50 mg/Nm3	4,16	5,00	4,92	1,21	4,65
Flux SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 3,35 Kg/h	0,23	0,26	0,29	0,07	0,29

1.2 Mesures ponctuelles semestrielles

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les fumées des 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une 1/2 heure minimums (article du 11/12/02)	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		moyenne annuelle					moyenne annuelle				
		2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
Débit des fumées sèches	Nm3/h	36 727	52 369,50	52 204,50	53 015,50	55 304,00	61 343,50	59 265,50	52 704,50	43 842,50	70 670,30
Vitesse des gaz secs chimpsés	> 12 m/s	17,60	19,10	18,30	18,70	18,30	15,80	20,75	17,90	15,30	17,30
Concentration sur gaz sec à 11% de O₂											
Poussières	< 30 mg/Nm ³	3,6	0,80	1,92	0,85	0,95	0,72	1,00	1,80	0,55	0,46
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 60 mg/Nm ³	2,9	4,25	2,08	4,87	4,00	8,55	5,75	3,17	4,54	9,16
Fluorure d'hydrogène - HF	< 4 mg/Nm ³	0,15	0,11	0,30	0,08	0,15	0,155	0,11	0,40	0,07	0,16
Oxyde de soufre - SO ₂	< 200 mg/Nm ³	5,4	2,85	3,25	3,84	2,87	8,1	4,93	4,52	3,99	6,25
Métaux particulaires et gazeux - Cd + Ti	< 0,05 mg/Nm ³	0,00215	0,0014	0,0019	0,0016	0,0001	0,00345	0,0013	0,0018	0,0016	0,0010
Métaux particulaires - Sr+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	< 0,5 mg/Nm ³	0,0655	0,0122	0,0364	0,0140	0,0312	0,0866	0,0124	0,0365	0,0140	0,0100
Métaux particulaires - Hg	< 0,05 mg/Nm ³	0,01611	0,0062	0,0193	0,0048	0,0058	0,01081	0,0043	0,0042	0,0021	0,0005
Monoxyde de carbone - CO	< 100 mg/Nm ³	17,65	20,20	18,90	25,05	17,20	17,2	19,20	19,95	28,00	18,75
COV (composés organiques en carbone total)	< 20 mg/Nm ³	3	0,87	0,88	0,60	0,74	3	0,90	0,82	0,67	0,72
Oxyde d'azote - NOx	< 400 mg/Nm ³	166,50	166,70	158,85	149,20	159,10	162	177,85	166,65	168,45	181,50

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

Le tableau suivant présente le résultat des analyses annuelles réalisées sur les rejets gazeux des 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1				
		Valeurs mesurées				
		2011	2012	2013	2014	2015
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	223	192,3	179,25	178,25	188
Taux d'humidité	en %	12,15%	15,535%	14,070%	14,820%	14,220%
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8
Teneur moyenne en O ² (en % sur sec)	> 6%	11,00%	10,70%	11,16%	11,36%	11,08%
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,01001	0,02065	0,0097	0,0017	0,0028
	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°2				
		Valeurs mesurées				
		2011	2012	2013	2014	2015
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	231,5	180,9	162,25	171,75	189,7
Taux d'humidité	en %	14,50%	14,41%	14,00%	14,805%	15,300%
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ² (en % sur sec)	> 6%	10,90%	11,155%	11,180%	11,055%	10,050%
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,009405	0,00205	0,00465	0,0019	0,0036

1.3 Résultats des analyses des rejets solides

👇 Sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

ANALYSES MENSUELLES					
Mâchefers lignes n° 1 et 2	Maturable M				
Résultat analyse	Valeurs limites	Moyenne annuelle			
		2012 (6 mois)	2013	2014	2015
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	22,68	25,70	22,15	24,19
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	97,67	93,00	54,58	66,58
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,26	0,112	0,007	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	1,07	1,065	0,97	0,915
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	0,6	0,618	0,6	1,06
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	6,45	7,39	5,2	5,24

Nota : les mâchefers produits sur le site sont traités sur la plate-forme de maturation de la société YPREMA à Lagny-sur-Marne.

Les chiffres présentés dans le tableau sont le résultat de la mise en application de la nouvelle réglementation sur les mâchefers du 1^{er} juillet 2012, arrêté du 18 novembre 2011 qui définit les règles relatives au recyclage des mâchefers en technique routière.

👇 Sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures trimestrielles réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres					
	Valeurs limites	2011	2012	2013	2014	2015
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	10,3375	11,81	9,56	12,14	10,51
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	3115,550	3975,000	156,250	41	865
Cr chrome total	< 100 mg/kg	7,495	9,230	7,910	18,95	6,38
Pb plomb	< 2000 mg/kg	14,825	45,800	0,857	30,45	31,3
Zn Zinc	< 500 mg/kg	62,88	13,17	18,83	11,96	13,11
Cd cadmium	< 100 mg/kg	84,1775	0,4300	0,1044	0,016	0,57
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,3	0,05	0,0725	0,05	0,11
As arsenic	< 30 mg/kg	0,45	0,01	0,1175	0,01	0,03
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,04225	0,001	0,00393	0,003	0,16

1.4 Résultats des analyses des rejets liquides

MESURES EN CONTINU SUR LES REJETS AQUEUX						
Rejet en Merne	Valeur limite	2011	2012	2013	2014	2015
Débit	<5,8 m3/h	4,543	2,23	1,81	1,91	4,17
PH	6,5<x<8,5	7,58	7,53	7,62	7,52	7,5
Température	<28°C	19,242	16,76	20,9	22,46	21,63
DCO	<125 mg/litre	40,412	103,05	23,06	25,23	29,14
COT	<50mg/litre	14,417	33,4	6,51	5,33	9,34
MES	<30 mg/litre	4,562	12,07	10,12	6,91	7,17
Couleur	<10 mgPt/litre	4,072	5,206	8,75	5,16	9,23

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES »						
Rejet en Merne	Valeur limite	2011	2012	2013	2014	2015
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	6,5	4,792	2,77	3,58	3,25
DCO	< 125 mg/litre	42,7	29,17	30,83	39,08	31,25
COT	< 50 mg/litre	12,13	7,433	6,325	12,24	11,86
AOX	< 5 mg/litre	0,011	0,04225	0,146	0,0607	0,05
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,126	0,0733	0,072	0,07	0,07
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,005	0,00167	0,001	0,001	0
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,01	0,00675	0,005	0,0053	0,01
Mercuré	< 0,03 mg/litre	0,00016	0,0005	0,00059	0,0005	0,0005
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,025	0,0125	0,0117	0,0108	0,01
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,01	0,07775	0,003	0,003	0,02
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,01	0,00253	0,001	0,001	0,0019
Fluorures	< 15 mg/litre	0,0237	0,0129	0,2775	0,195	0,22
Chlorures	< 40 000 mg/litre	82	71,78	141,1	139,63	155,41
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,046	0,06975	0,6858	0,068	0,05
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,011	0,01383	0,01317	0,0277	0,02
Chromé	< 0,5 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,00583	0,01
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,01	0,00583	0,00567	0,00542	0,01
Dioxines et furannes	< 0,3 mg/litres	0,000000022	0,00115	0,00047	0,00635	0,00635

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Merne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m³. Quant aux eaux sales, elles sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

1.5 Surveillance de l'impact au voisinage de l'UIOM

Les prélèvements ont été effectués entre le 25 février 2015 et le 23 avril 2015, soit pendant 60 jours, sur les 7 points de prélèvement (2 points témoins et 5 points en zone de retombée maximum en rapport avec les vents dominants).

Les points témoins sont situés à Brou-sur-Chantereine et Lagny-sur-Marne, les points de mesure en zone de retombée maximum sont situés à Saint-Thibault-des-Vignes (M'1) à proximité de l'usine, à Torcy (M'3), à Lagny-sur-Marne (M1), à Pomponne (M2) et à Thorigny-sur-Marne (M3).

Pendant la campagne, on note une origine de vents majoritaires nord/nord-est.

Pendant cette période, la moyenne des températures a été de 9.2°C et les précipitations cumulées ont représenté 60.5 mm sur 13 jours pluvieux.

➤ Résultats des dioxines et furanes

Il n'existe pas de valeurs réglementaires relatives aux dépôts au sol de dioxines et furanes. Cependant, des valeurs typiques peuvent servir de références telles que celles proposées par l'INERIS :

- 📍 Zone rurale 5 à 20 pg I-TEQ/m²/jour
- 📍 Zone urbaine 10 à 85 pg I-TEQ/m²/jour
- 📍 Zone industrielle jusqu'à 1000 pg I-TEQ/m²/jour

Témoïn A	Témoïn B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'3
1.21	1.26	1.24	1.30	1.22	1.47	1.27

Le fonctionnement de l'usine n'entraîne pas de modification significative au niveau des dépôts de dioxines et de furanes pour la campagne considérée. Ces résultats indiquent que les dépôts de dioxines et de furanes mesurés sont du même ordre de grandeur que les valeurs observées en zone rurale non influencée pour tous les points de surveillance. Les valeurs restent largement inférieures aux valeurs rencontrées près des sources émettrices de dioxines. On note une baisse moyenne par rapport à la campagne de mesure réalisée l'année précédente.

➤ Résultats des métaux lourds

	Valeur limite en µg/m ² /jour	Témoïn A	Témoïn B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'3
TI	2	<0.26	<0.23	<0.21	<0.24	<0.26	<0.23	<0.18
Ni	15	<2.66	<2.3	<2.29	<2.85	<2.54	<3.13	<2.70
As	4	<0.34	<0.30	<0.28	<0.32	<0.33	<0.30	0.25
Cd	2	<0.26	<0.23	<0.21	<0.24	<0.26	<0.23	<0.18
Pb	100	<2.44	<1.45	<5.57	<4.21	<1.33	<4.97	<4.72
Hg	1	<0.26	<0.23	<0.31	<0.24	<0.26	<0.23	<0.18

L'ensemble de ces analyses est représentatif de la zone industrielle, les rejets métalliques peuvent aussi être imputés à d'autres activités, notamment le trafic sur l'A104.

Il n'existe pas de valeurs réglementaires limites européennes ou françaises relatives aux métaux dans les retombées atmosphériques. Les seules valeurs existantes sont extraites de la TA luft Allemande. A titre indicatif, aucun dépassement de ces valeurs limites allemandes n'est constaté au niveau des différents points de mesure du site sur la période de février à avril 2015.

2. Prévention des déchets

Le SIETREM avait signé en 2010 un accord-cadre quinquennal avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ayant pour objectif une réduction de 7 % de la production de déchets sur 5 ans.

Ce programme s'est achevé en fin d'année 2014 et le SIETREM a décidé la **continuité** et la **pérennisation des actions** déjà engagées, notamment la sensibilisation des scolaires, du grand public et des communes, l'éco-exemplarité du SIETREM et les actions emblématiques nationales.

2.1 Définition du programme

Le programme comporte 22 actions que l'on peut regrouper sous les thématiques suivantes :

- 1) La sensibilisation des publics à la prévention des déchets :
 - Les animations scolaires et en centres de loisirs,
 - Les cahiers de texte et d'écriture,
 - Le jeu de cartes de la prévention,
 - L'animation du « Cabas malin »,
 - Le carnet de courses,
 - Manifestations, brocantes,
 - Les animations culturelles,
 - Le site internet du SIETREM,
 - La lettre du SIETREM,
 - Les agendas.
- 2) Actions éco-exemplaires de la collectivité (réduction des fournitures, dématérialisation et gestion des biodéchets)
- 3) Actions emblématiques nationales :
 - Promotion du compostage domestique
 - Stop Pub
- 4) Autres actions d'évitement de la production de déchets :
 - Elaboration du guide du réemploi
 - Accompagnement d'une ressourcerie
 - Récupération pour réemploi
 - Accueil en déchetterie
- 5) Autres actions de prévention des déchets d'entreprises et des déchets dangereux :
 - Evitement et récupération de piles
 - Amélioration de la récupération des DASRI
- 6) Actions transversales du programme :
 - Caractérisation
 - Panneaux flancs de bennes

2.2 Les faits marquants de 2015

Toutes les actions déjà engagées dans les domaines de la sensibilisation des publics, des actions éco-exemplaires de la collectivité et des actions emblématiques nationales ont été confortées en 2015.

Il s'agit par exemple du cabas malin, du compostage domestique, de l'éco-exemplarité du SIETREM, de l'actualisation du site internet, des panneaux de bennes, du jeu de cartes, de la lettre du SIETREM (4 lettres dans l'année dont une spéciale Réduction, distribuées à 115 000 exemplaires), ou du cahier de texte (donné à 3 960 élèves).

La promotion du **Stop Pub** se fait systématiquement par les adjoints de communication du SIETREM lors de la sensibilisation au tri des habitants. Des supports de présentation et de distribution ont été fournis à l'accueil des mairies. En 2015, sur l'ensemble du territoire, cela représente un gisement de 450 tonnes de déchets « économisés ».

Les **animations scolaires** et les **animations en centres de loisirs** débutées en 2011 ont continué. Afin d'être plus pédagogique dans les animations scolaires le module « prévention » a été dissocié du module de la sensibilisation au tri. Au total, 58 classes ont été sensibilisées (soit 1 455 élèves) ainsi que 181 enfants en centres de loisirs.

2.3 Les points forts

L'équipe projet

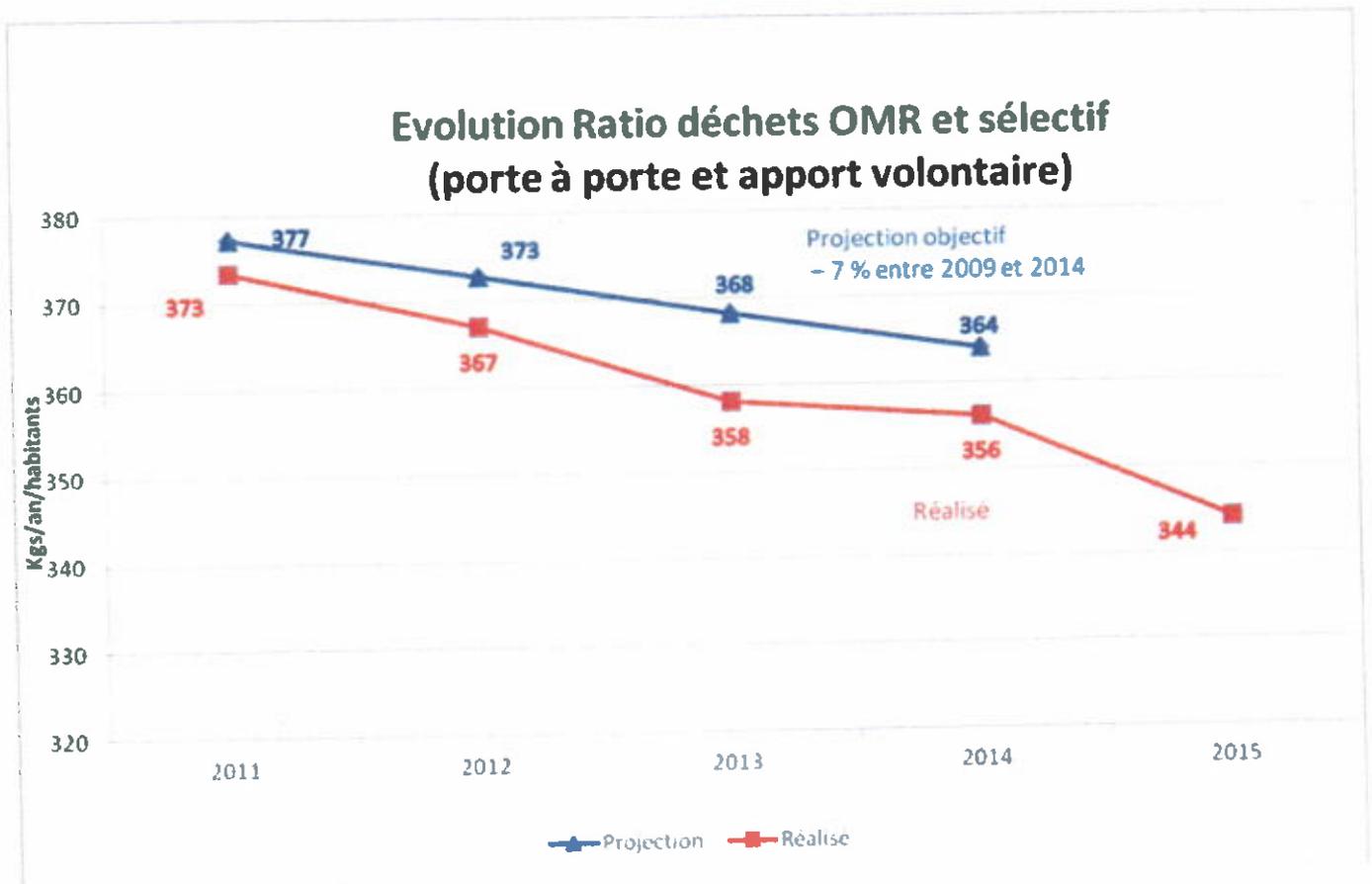
L'équipe des adjoints de communication du SIETREM est toujours investie dans le programme de prévention avec, notamment, la prise en charge des animations scolaires et centres de loisirs.

Les partenariats

La Journée Portes Ouvertes est un événement important pour sensibiliser les habitants des communes adhérentes à la prévention des déchets. En partenariat avec l'association ATV, un atelier sur la fabrication de produits ménagers maison, moins générateur de déchets en terme de quantité et de nocivité, a remporté un franc succès.

2.4 Les résultats

L'ensemble des actions mises en place localement, combinées aux actions nationales et au contexte économique général, a permis d'aboutir à une réduction annuelle du volume de déchets ménagers assimilés collectés (OMR et sélectif).



1. Le plan de communication et ses objectifs

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

Le plan de communication est décomposé en trois volets correspondant à différents objectifs :

- La communication institutionnelle visant à faire connaître et valoriser les actions du SIETREM et de son personnel.
- La communication sur les gestes de tri qui accompagne les habitants dans la bonne gestion et l'élimination de leurs déchets :
 - Elle concerne à la fois des problèmes de collecte (bac non ramassé, bac cassé, horaires, ...) et de consignes de tri ;
 - Elle renseigne et présente l'ensemble des services et des structures proposés à l'utilisateur ;
 - Elle est indispensable à l'utilisateur car, par son geste de tri, il est un acteur et un maillon essentiel du service public qui lui est rendu.
- La sensibilisation à la prévention des déchets qui incite les habitants à adopter des pratiques de consommation plus responsables et moins génératrices de déchets.

2. Les principales actions menées en 2015

Réalisation, impression et distribution d'outils de communication écrits	
La Lettre du SIETREM	Editée à 115 000 exemplaires et distribuée 4 fois par an aux foyers du SIETREM et dans les mairies
Distribution du calendrier et guide de collecte des déchets ménagers	1 000 exemplaires
Distribution du guide du compostage	2 000 exemplaires
Réédition des plaquettes d'information déchetteries	3 000 exemplaires
Distribution de la réglette <i>Mémotri</i>	15 300 exemplaires
Impression de la fiche mémo consignes de tri	30 000 exemplaires
Ré-impression et distribution de <i>STOP PUB</i>	5 000 exemplaires et 500 présentoirs
Impression du rapport annuel des activités 2014	1 000 exemplaires
Impression et distribution d'autocollants de consignes de tri « pavillons et collectifs »	20 000 exemplaires

Communications diverses	
Fourniture de taille-crayons SIETREM	2 000 exemplaires
Fourniture de sacs cabas	1 020 exemplaires
Fourniture de sacs de pré-collecte	64 000 exemplaires
Réalisation du cahier de textes de l'éco-citoyen	Distribué à 3 960 élèves des classes de cycle 3
Agendas personnalisés (remis aux élus au début de chaque année)	1 000 exemplaires
Affiches consignes de tri pour les locaux poubelles des habitats collectifs	2 000 exemplaires
Fourniture et pose de panneaux d'information (activités du SIETREM et jardin pédagogique)	13 exemplaires
Fourniture et pose de panneaux de déchetteries	38 exemplaires
Fourniture et pose de panneaux de compostage collectif	7 panneaux

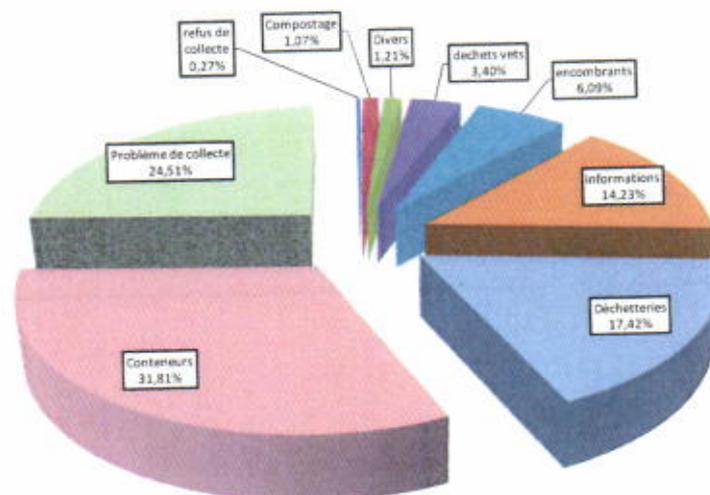
3. La gestion du numéro vert

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenances de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations. Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ce poste de travail gère également les mails les télécopies et les courriers des habitants.

Évolution du nombre d'appels reçus en 2011 – 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Appels	4 241	4 833	4 340	6 414	6 431
Mails	505	426	396	740	734
Télécopies	221	108	39	90	68
Courriers	4	9	7	36	26
TOTAL	4 986	5 384	4 817	7 296	7 275

Répartition des appels téléphoniques au numéro vert par thème en 2015



4. La participation aux manifestations

En 2015 les adjoints de communication ont participé à 12 manifestations. Au cours de celles-ci, ils ont accueilli et sensibilisé 1785 habitants. Les manifestations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Titre de la manifestation	Ville	Période/ Durée	Horaires	Nb de personnes sensibilisées	Observations diverses
JPO	St Thibault	28-mars	9h30-17h	610	Visite des installations du SIETREM et découverte de l'ensemble de l'activité. Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets
Fête de l'agglomération	Noisiel	30-mai	10h-19h	375	Pas de poubelle en dehors de la zone de restauration, bien situé
SERD Poney club	Torcy	03-juin	14h-17h	41	manquant le goûter pour parler de réduction et de gaspillage alimentaire
Kermesse école Picasso	Champs	06-juin	18h-21h	97	grand succès de la pêche aux déchets
Après-midi propreté	Champs	06-juin	17h30-19h30	50	pas de tri sur le quartier
Fête des 2 parcs	Noisiel	27-juin	11h30-18h	70	animation en continu, bon contact avec le quartier
Festi'Val Fraicheur	Noisiel	29-août	13h30-19h30	70	poubelles de tri isolées, couvercles ouverts
Alternatiba	Lagny	26-sept	11h-18h	235	beaucoup de participation pour le gaspillage et des questions sur le compostage
Nettoyons la nature	Lagny	27-sept	9h30-12h30	50	bonne participation des enfants, conseil citoyen très impliqué
SERD Médiathèque	Bussy Saint Georges	25 et 28 nov	15-17h le mercredi 14-17h le samedi	28	jeu cabas malin + zéro déchets animation prévue le samedi matin mais annulée (2 inscrits)
SERD Marché	Lagny	25, 27, 29 nov	8h-13h	150	même personnes vues le vendredi que le mercredi
CAF	Noisiel	09-déc	9h-11h	9	Femmes d'origines différentes avec difficultés d'écriture & de lecture, très bon échange, à refaire

5. Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs

5.1 Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Depuis 2013, afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants, l'intervention se déroule en deux sessions : 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets - seconde session sur le tri des déchets (soit 2 fois une heure et demie). Cette nouvelle organisation avait eu pour impact une baisse d'élèves sensibilisés. En 2015, il a été décidé d'ajouter une animation supplémentaire soit 3 animations hebdomadaires.

En 2015, 1 455 élèves ont été ainsi sensibilisés à la prévention et au tri des déchets.

5.2 Les animations en centres de loisirs

Le SIETREM propose, durant les vacances scolaires, aux collectivités adhérentes, des animations adaptées et réalisées auprès des enfants de cycle 3 (CE2, CM1, CM2 et 6^e) dans les centres de loisirs. Ces animations ont pour but de sensibiliser les enfants à la réduction et au tri des déchets de façon plus ludique que dans le cadre des animations scolaires.

En 2015, 181 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets.

Parallèlement à ces animations, un certain nombre de participants bénéficie de visites de l'UVE. En 2015, le circuit de visite a été revu afin d'intégrer le jardin de démonstration du compostage situé sur le site de l'usine. Ainsi, 233 visiteurs ont été accueillis.

6. Les actions de sensibilisation réalisées en 2015

Au cœur du métier d'adjoint de communication, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte à porte » est l'opération principale de communication. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire, sur les consignes de collecte sélective et les services mis à disposition pour l'évacuation des déchets ménagers. Depuis 2014, les rendez-vous ont été organisés pour assurer la sensibilisation dans les collectifs.

Les Contrôles Qualité (CQ) consistent en un contrôle visuel, par les adjoints de communication, du contenu des bacs de tri avant la collecte. Les erreurs de tri (notes) ou refus de collecte de conteneurs sont relevés sur une fiche terrain. Une fois le contrôle terminé, les adjoints sensibilisent, dans la même journée, les habitants ayant fait des erreurs de tri. Le contrôle du bac est effectué en visuel, sans contact avec les déchets recyclables, pour éviter tout risque de blessures. Devant l'augmentation du taux des refus de tri constatée lors des caractérisations de ces dernières années, il a été décidé de passer de 2 à 3 contrôles hebdomadaires en 2015.

Le collecteur doit refuser les conteneurs de tri non conformes, scotcher ces conteneurs et le signaler au SIETREM. Ce refus déclenche, de la part du SIETREM, une action de sensibilisation auprès de l'utilisateur. En 2015, 1 013 personnes ont pu être sensibilisées directement suite à leur erreur de tri, par les adjoints de communication. Une note précise expliquant l'erreur de tri est laissée dans la boîte aux lettres de l'utilisateur qui n'a pas pu être vu physiquement ainsi que l'affichette mémo tri.

L'activité « Problèmes ponctuels » consiste à :

- ✚ préparer les nouvelles dotations,
- ✚ vérifier les dotations existantes (collectif, équipements publics ...),
- ✚ examiner les problèmes de collecte,
- ✚ assurer la livraison d'outils de communication

Sensibilisations en porte à porte	
Nombre de logements sensibilisés	10 531 logements 2563 personnes rencontrées
Contrôle qualité des bacs de tri présentés à la collecte	14 624 bacs contrôlés dont 3 646 bacs notés et 522 refusés
Problèmes ponctuels (dotations de bacs, livraison d'outils de communication, rendez-vous avec les habitants,...)	162 problèmes traités

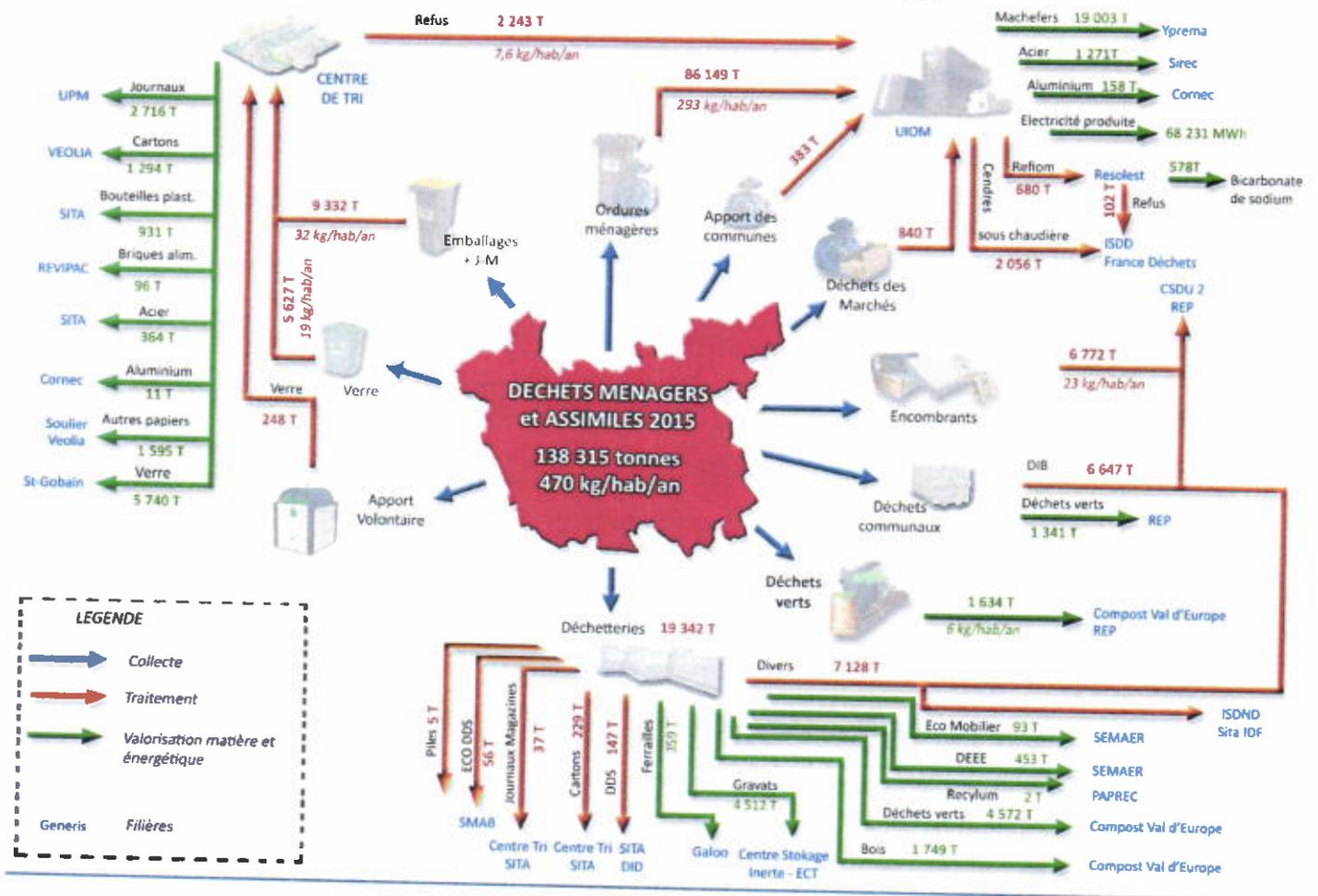
PARTIE 6 : TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE

1. Bilan global des collectes

	2011	2012	2013	2014	2015	
Population	280 712	283 283	286 193	291 340	294 509	
A. Déchets résiduels	88 679	88 244	87 193	88 352	86 148	62,35%
B. Collecte sélective	15 794	15 329	14 927	14 994	14 959	10,83%
Verre	5 912	5 757	5 627	5 610	5 627	4,07%
Emb. / jx / mag.	9 881	9 573	9 300	9 384	9 332	6,75%
C. Apports volontaires	336	259	254	266	248	0,18%
Verre	276	214	215	246	248	0,18%
Jx / magazines	60	45	40	19	0	0,00%
D. Encombrants	7 727	7 067	6 905	6 917	6 772	4,90%
E. Déchets verts p à p	1 594	1 631	1 727	1 904	1 634	1,18%
F. Déchets communaux	9 374	9 030	8 641	8 884	7 989	5,78%
Dont Déchets divers	7 306	7 101	7 085	7 173	6 647	4,81%
Dont Déchets verts	2 069	1 929	1 557	1 711	1 341	0,97%
G. Déchets des marchés	1 017	811	785	791	840	0,61%
H. Déchets ménagers spéciaux	0,92	1,36	1,28	1,23	0,00	0,00%
I. Déchetteries	24 437	19 736	19 157	21 576	18 890	13,67%
Saint-Thibault-des-Vignes	5 435	4 640	4 203	4 609	4 964	3,59%
Croissy-Beaubourg	1 801	2 029	1 764	2 312	1 069	0,77%
Noisiel	3 084	2 725	2 466	2 566	2 622	1,90%
Chelles	11 633	7 854	8 466	9 344	7 569	5,48%
Chanteloup	2 483	2 488	2 258	2 745	2 510	1,82%
J. Apports directs des communes usine	223	232	288	315	383	0,28%
K. DEEE	616	512	349	423	453	0,33%
TOTAL (tonnes)	149 797	142 852	140 228	144 423	138 161	100,00%
Ratio global kg / habitant / an	533,63	504,27	489,98	495,72	469,12	

2. Les flux des déchets collectés et traités

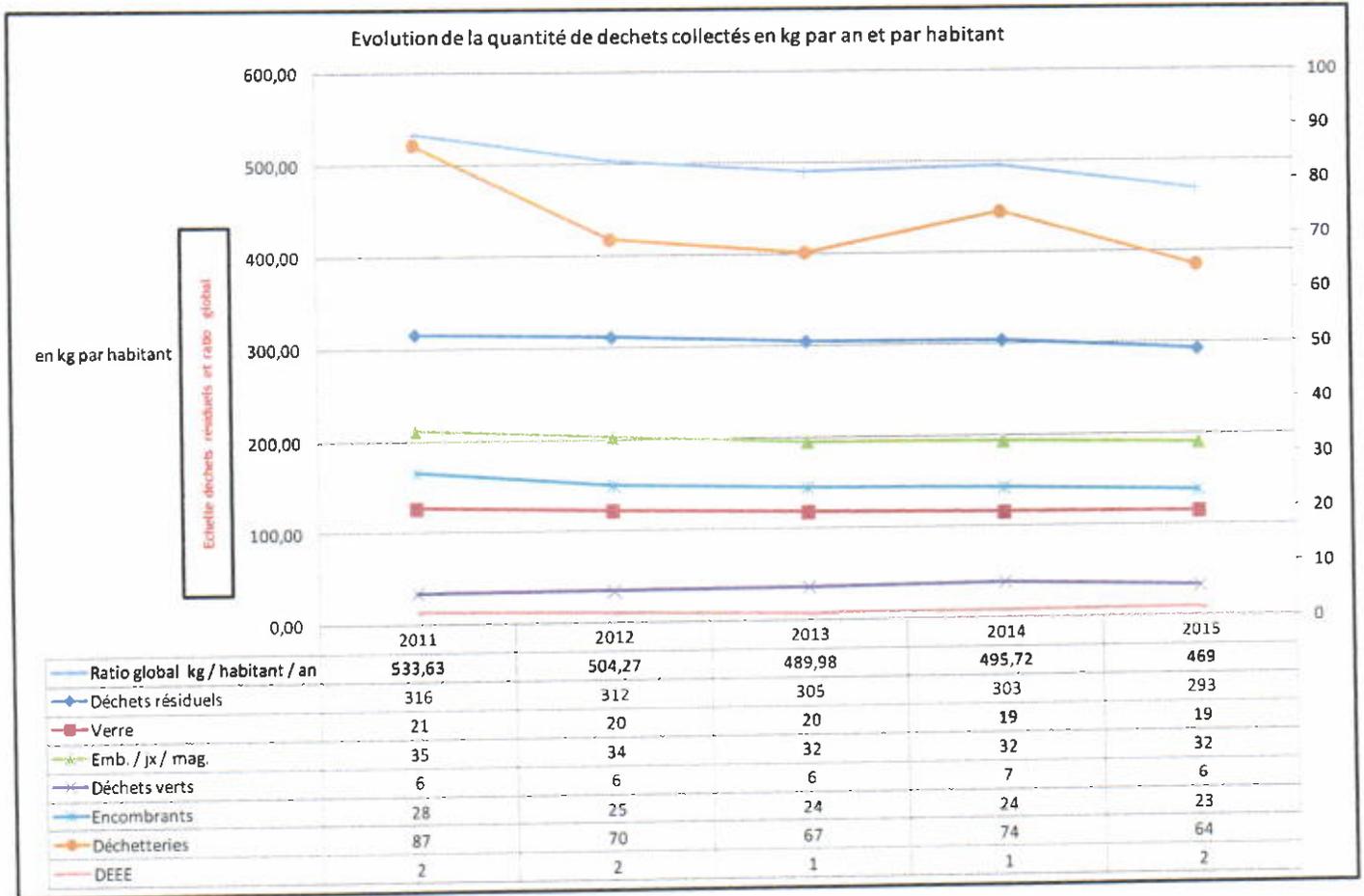
Flux des déchets du SIETREM - Année 2015



3. Les tonnages des déchets collectés et traités

		Tonnages entrants en 2015	Dont tonnages des communes adhérentes	Part des communes adhérentes
Maîtrise d'ouvrage SIETREM	Unité d'incinération de Saint Thibault des Vignes	191 402	91 781	47,95%
	Centre de tri de Chelles	14 959	14 959	100,00%
Installations privées	Unité de compostage	7 548	7 548	100,00%
	Centre de stockage des déchets ultimes	18 288	18 288	100,00%
	Valorisation par les repreneurs (DEEE)	2 847	2 847	100,00%
	Centre de traitement spécifique (DMS)	147	147	100,00%
	TOTAL	235 192	135 571	57,64%

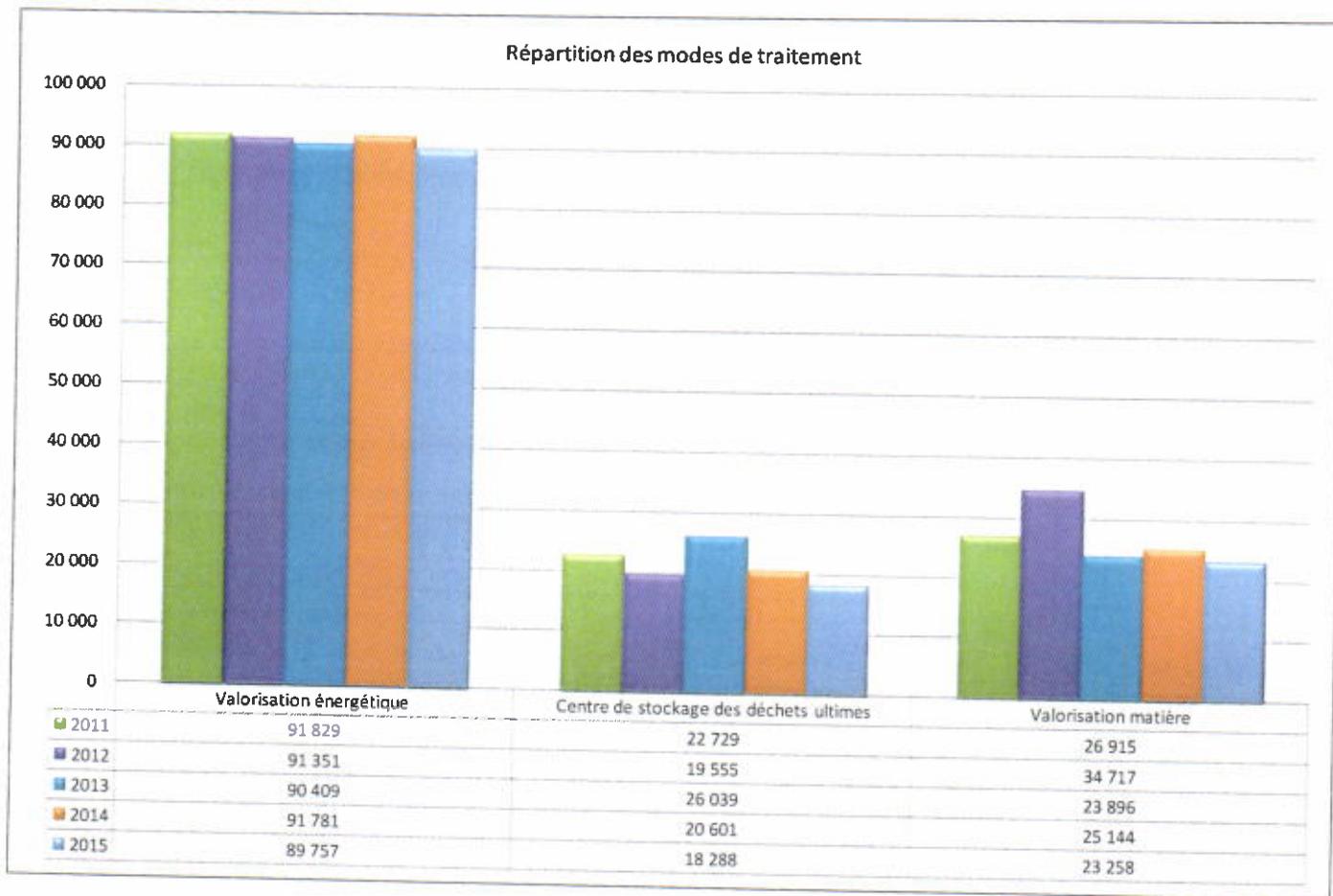
4. L'évolution des tonnages collectés



Globalement en 2015, les volumes de l'ensemble des déchets collectés baissent. La plus forte baisse entre 2014 et 2015 est celle des apports en déchetteries (13.2%).

Les objectifs du plan de réduction des déchets ont été atteints dès 2012. Le poids de déchets collectés par habitant est de 344.22 kg inférieur de 10 kg par rapport à l'objectif fixé.

5. L'évolution des tonnages traités



La valorisation énergétique reste stable alors que la valorisation matière est en baisse par rapport aux années précédentes. Les tonnages évacués vers les centres d'enfouissement poursuivent leur baisse.

ANNEXE 1: REPARTITION DE LA POPULATION

Commune	Population 2015
Brie Boisée	2 310
Ferrières-en-Brie	
Champs sur Marne	24 906
Croissy Beaubourg	2 028
Emerainville	7 420
Gournay-sur-Marne	6 643
Lognes	14 720
Marne et Chantereine	78 076
Brou-sur-Chantereine	
Chelles	
Courtry	
Vaires-sur-Marne	
Marne et Gondoire	92 740
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup en Brie	
Collégien	
Conche sur Gondoire	
Dampmart	
Gouvernes	
Germantès	
Jablins	
Jossigny	
Lagny sur Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault des Vignes	
Thorigny sur Marne	
Montfermeil	26 271
Noisiel	15 732
Torcy	23 663
TOTAL	294 509

Adopté le : 15 JUIN 2016

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2016

Notifiée le : 23 JUIN 2016